

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES

SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

B.P. 6009 - 45060 Orléans Cedex - Tél.: (38) 63.80.01

LES SÉISMES NOTABLES D'AUVERGNE AU XV^e SIÈCLE

MISE A JOUR ET SYNTHÈSE DE SISMICITÉ HISTORIQUE

Tome I

SOMMAIRE ET TEXTE

par

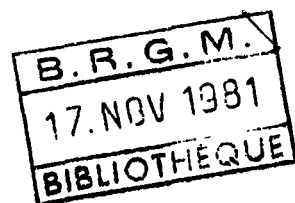
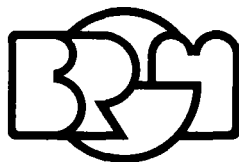
J. VOGT

ÉTUDE EFFECTUÉE POUR

LE COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE, DÉPARTEMENT DE SURETÉ NUCLÉAIRE

ET

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE, DIVISION GÉOLOGIE ET GÉOTECHNIQUE



Département génie géologique

B.P. 6009 - 45060 Orléans Cedex - Tél.: (38) 63.80.01

Rapport du B.R.G.M.

81 SGN 691 GEG

Octobre 1981

RESUME

Ce rapport est une mise à jour, par intégration de "notes complémentaires", d'un texte préparé au cours du premier trimestre 1981.

Ignorés de PERREY, les séismes de 1477 et de 1490 ont été présentés en 1972, pour la seule région de Clermont-Ferrand, par l'Abbé PELLETIER. S'il découvre des éléments essentiels, il utilise parfois des données de seconde main d'une manière discutable et ignore plusieurs publications fondamentales, anciennes. Les matériaux, donnés en partie en annexe, sont discutés d'une manière serrée, avec l'aide d'une paléographe clermontoise, en mettant l'accent sur l'aire macrosismique, étendue pour l'un et l'autre séisme. Sans préjuger des intensités épicentrales, les intensités sont de l'ordre de VII-VIII et VIII, légèrement inférieures aux appréciations de M. PELLETIER. En outre, sont signalés un séisme notable du milieu du XVe siècle et des séismes sans doute mineurs du XVIe siècle.

SOMMAIRE

	pages
AVANT-PROPOS	
RESUME	
1 - INTRODUCTION	1
2 - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION ET CONCEPTION DU RAPPORT	1
3 - LES APPORTS	3
3.1 - LES TRAVAUX CLASSIQUES	3
3.2 - RECHERCHES COMPLEMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET SISMO-TECTONIQUE	3
3.3 - RECHERCHES NOUVELLES	4
4 - PRESENTATION ET PREMIERE DISCUSSION DES TEMOIGNAGES	4
4.1 - LE SEISME D'AOUT 1477	4
4.1.1 - TRAVAUX CLASSIQUES	4
4.1.1.1 - Auvergne	4
4.1.1.2 - Hors Auvergne	5
4.1.2 - RECHERCHES COMPLEMENTAIRES	6
4.1.3 - RECHERCHES NOUVELLES	6
4.1.3.1 - Auvergne	6
4.1.3.2 - Hors Auvergne	11
4.1.4 - CONCLUSION	12
4.2 - LE SEISME DU PREMIER MARS 1490	12
4.2.1 - TRAVAUX CLASSIQUES	12
4.2.2 - RECHERCHES COMPLEMENTAIRES	13
4.2.2.1 - Auvergne	13
4.2.2.2 - Hors Auvergne	13
4.2.3 - RECHERCHES NOUVELLES	15
4.2.3.1 - Auvergne	15
4.2.3.2 - Hors Auvergne	18
4.2.4 - CONCLUSION	19
4.3 - UN PROBLEME : 1485 (RECHERCHES COMPLEMENTAIRES)	19
4.4 - L'HYPOTHESE D'UN SEISME AU MILIEU DU XVe SIECLE (RECHERCHES NOUVELLES)	20
4.5 - SEISMES AUTRES, MINEURS EN GENERAL	20
4.5.1 - 1478 (?)	20
4.5.2 - 1479 (?)	21
4.5.3 - 1540	21
4.5.4 - 1570	21
4.5.5 - 1594	21
5 - DISCUSSION D'ENSEMBLE	22
5.1 - LE SEISME DE 1477	22
5.1.1 - PROBLEMES EN SUSPENS	22
5.1.2 - LES EFFETS EN BORDURE DE LA LIMAGNE	22
5.1.3 - L'ENVELOPPE	22
5.1.4 - L'EPICENTRE	23

5.2 - LE SEISME DE 1490	23
5.2.1 - LE NOMBRE DE SECOUSSES	23
5.2.2 - LES EFFETS EN AUVERGNE	24
5.2.3 - L'ENVELOPPE	24
5.2.4 - L'EPICENTRE	25
5.3 - LE SEISME DU MILIEU DU XVe SIECLE	26
6 - CONCLUSIONS	26

ANNEXES

A - "Enveloppe" du séisme de 1477

B - "Enveloppe" du séisme de 1490

Les annexes 1-20 se bornent à une sélection de matériaux, parmi beaucoup d'autres.

- 1) Courrier de Madame MALLOT, historienne clermontoise.
- 2) Courrier de M. l'Archiviste départemental du Puy-de-Dôme au sujet du séisme de 1477.
- 3) Extraits des archives de Notre-Dame-du-Port à Clermont-Ferrand au sujet du séisme de 1477 (transcription par Mme MALLOT).
- 4) Texte clermontois sans doute relatif au tremblement de terre de 1477 (transcription par Madame MALLOT).
- 5) Texte relatif au tremblement de terre de 1477 à Montferrand (transcription par Madame MALLOT).
- 6) Commentaire de Madame MALLOT au sujet de l'inscription de Charolles.
- 7) Texte relatif au tremblement de terre de 1477 à Nevers (Arch. mun.CC70).
- 8) Présentation, reproduction et transcription d'extraits des délibérations municipales de Clermont-Ferrand au sujet du séisme de 1490 (Madame MALLOT).
- 9) Source de Troyes au sujet du tremblement de terre de 1490.
- 10) Courrier des archives départementales du Lot au sujet du séisme de 1490
- 11) Courrier de la Bibliothèque municipale de Lyon au sujet du tremblement de terre de 1490
- 12) Extrait d'une chronique de Limoges au sujet du tremblement de terre de 1490.
- 13) Extraits de G. GUIGUE, Chronique de Benoît MAILLIARD, Grand-Prieur de l'Abbaye de Savigny-en-Lyonnais, 1460-1506, Lyon 1883.
- 14) Texte relatif aux effets du tremblement de terre de 1490 à l'Abbaye de Mozac (G. CHARVIN, Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny, t. V, 1970, Paris).
- 15) Texte relatif à un tremblement de terre à Riom (transcription par Madame MALLOT).
- 16) Texte relatif à un accident subi par une cloche et à d'autres éléments à Montferrand en 1490 (transcription par Madame MALLOT).
- 17) Textes relatifs à des tremblements de terre à Riom (transcription par Madame MALLOT).
- 18) Texte relatif à des réparations de l'église d'Oreival (transcription par Madame MALLOT).
- 19) Extrait du Livre de Raison des Dupré au sujet du tremblement de terre de 1540 (Bibl. Nat., mst. latin 18351, transcription et traduction par Madame MALLOT).
- 20) Note d'un registre paroissial de Riom au sujet d'un tremblement de terre en 1570.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES ANNEXES

Anciens numéros (premier rapport, notes complémentaires)	Nouveaux numéros
1	1
2	2
19	3
3	4
15	5
21	6
4	7
6, 6bis, 6ter	8
7	9
8	10
9	11
10	12
12	13
13	14
17	15
16	16
18	17
20	18
-	19
11	20
5	-

AVANT-PROPOS A LA MISE A JOUR

A la demande du C.E.A. est présentée une mise à jour, à partir d'un premier rapport et de notes complémentaires.

En effet une consultation de sismicité historique est une entreprise complexe. Si les recherches spécifiques s'accommodent de délais, elles se heurtent à d'étroites limites, en raison de la nature et de la dispersion des sources qui, en général, ne font allusion à des séismes que d'une manière incidente. Indépendamment de ces travaux spécifiques, un large "rattissage" des sources, sans arrière-pensée précise, ne cesse de réserver des surprises. "Trouvailles" certes, mais trouvailles dont la fréquence est étroitement liée à l'intensité de cette tâche, ce qui s'est bien produit dans le cas présent. Est-il nécessaire d'ajouter que cette manière de faire est incompatible avec l'organisation habituelle du travail, de sorte que les apports personnels sont souvent notables.

"Il était généralement admis jusqu'ici que le Massif Central était une région à peine sismique, sauf...le Velay..."
(Ph. GLANGEAUD, 1923, sur le séisme du 12 octobre 1922..., C.R. Ac. Sc., t.176).

1 - INTRODUCTION

A la demande d'EDF, du SCSIN et du CEA, les séismes auvergnats du XVe siècle, susceptibles de servir de site de référence pour un site, font l'objet d'une mise au point de sismicité historique, à l'exclusion de toute autre démarche. (Cf. lettre EDF n°8257 du 16.12.1980).

Outre un indispensable travail de contrôle, cette consultation répond à une préoccupation que les discussions relatives au programme nucléaire de la vallée de la Loire ont mis en relief et qui joue un rôle croissant pour l'appréciation des sites, à savoir l'appréciation de la profondeur du séisme de référence, en raison des implications techniques d'événements notables de faible profondeur. A cet égard, sont réunis, compte tenu des positions de problème du C.E.A. et d'E.D.F., des matériaux bruts, sans plus, en s'abstenant de toute interprétation dans ce domaine en rapide évolution.

Dans une région relativement pauvre en sources, des séismes du XVe siècle posent, on s'en doute, des problèmes de recherche, d'exégèse et d'interprétation particulièrement ardu. Aussi convient-il de se défier des propos rapides souvent tenus dans ce domaine, surtout avant la prise de conscience des implications pratiques, et de manier avec prudence nuances et hypothèses. Si l'accent est mis une fois de plus sur ce point, c'est que les problèmes méthode de sismicité historique -et dans le cas présent cette expression prend tout son sens-, ne sont pas toujours bien compris, tant ils peuvent paraître incongrus dans le contexte de la science sismologique moderne avec ses exigences de précision, encore que cette dernière se révèle parfois fallacieuse.

Accessoirement, sont signalés quelques séismes mal connus du XVIe siècle.

Cette consultation a pris un temps considérable qui peut paraître hors de proportion avec ses résultats. Ce serait oublier que même les résultats négatifs d'un large travail de contrôle présentent de l'intérêt dès lors qu'ils permettent de savoir qu'aucun élément essentiel à portée de main n'a été perdu de vue, sans préjuger, certes, de la possibilité de "trouvailles", au hasard d'autres recherches.

2 - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION ET CONCEPTION DU RAPPORT

D'une manière significative, cette consultation résulte de quatre étapes.

En un premier temps, est fait le point, d'une manière critique, d'après les matériaux disponibles au BRGM à la fin de 1980, qu'il s'agisse de travaux classiques ou du fruit des recherches entreprises dans le cadre de la révision de sismicité historique, surtout au début du Projet Sismo-

tectonique (1976). Cette discussion fait l'objet d'une première note, communiquée à EDF dans les meilleurs délais, pour faciliter la préparation de la réunion du 19 janvier (Cf. lettre d'envoi n°15 du 8.01.1981).

A la suite de cette première discussion et des interrogations qu'elle fait apparaître, sont entrepris des contrôles et des recherches complémentaires dans les bibliothèques et les archives.

Une partie du premier texte, dans la mesure où il n'est pas caduc, et les éléments nouveaux disponibles jusqu'ici sont regroupés par un premier rapport (81 SGN 217/GEG, mars 1981).

Selon le souhait d'EDF et du DSN, une conception "terre à terre" est adoptée pour ce rapport. D'une part, sa plus grande partie présente un caractère délibérément analytique, en procédant pas à pas, compte tenu des apports successifs, avant de formuler des conclusions. D'autre part, est donnée en annexe une sélection de matériaux, inédits ou publiés, choisis parmi beaucoup d'autres.

A cet effet, il est fait appel, grâce au concours de Madame le Conservateur des Archives départementales, à Madame MALLOT, historienne clermontoise, pour la solution des problèmes paléographiques qu'il était possible d'entrevoir (Cf. lettre EDF n° 8018 du 26.1.1981). Une fois les problèmes posés (Cf. lettre n°91 du 6.2.1981), ce travail débute à la mi-février. De manière à ne pas retarder la remise du premier rapport, en cours d'élaboration, il n'est tenu compte que des premiers résultats de ce travail (Cf. lettre du 2.3.1981, annexe 1).

Une première frappe est communiquée à nos partenaires fin février. A la suite de la découverte d'un important élément, pour 1477 (en particulier 4.1.3.2) et de la communication de nouveaux résultats de Madame MALLOT, il est repris fin février et début mars, sans modification notable de son économie et de ses conclusions. D'une manière significative des problèmes posés par ce type de recherches, ce rapport comporte un certain nombre de notes infrapaginales à astérisques signalant l'apport de sources parvenues à notre connaissance in extremis, à savoir la chronique de MAILLARD et les visites de l'ordre de Cluny.

Ces éléments, intégrés dans les passages correspondant, et d'autres apports font par la suite l'objet de notes complémentaires (lettres d'envoi N°283 du 9.4.1981 et 321 du 11.5.1981) qui, sans bouleverser les précédentes conclusions, apportent précisions et nuances.

A la demande du C.E.A, rapport et notes complémentaires font l'objet, fin 1981, de la présente refonte, assurée gracieusement par le BRGM, après la facturation de la consultation.

Plus encore que sur le texte, cette refonte porte sur les annexes, étoffées à la demande du C.E.A. et d'E.D.F., attachés, à juste titre, à un "retour aux sources", l'un des fondements de la révision de sismicité historique de ces dernières années.

Bien entendu, cette refonte ne préjuge pas de l'apparition au hasard des recherches, de nouveaux éléments qui alimenteraient d'autres "notes complémentaires".

Cette situation est le propre de sujets qui, jamais figés, sont tributaires de "trouvailles" d'autant plus nombreuses que les recherches sont plus intensives, avec parfois les apparences de l'irrationalité.

3 - LES APPORTS

3.1 - LES TRAVAUX CLASSIQUES

A notre connaissance, PERREY ne fait pas allusion aux séismes majeurs d'Auvergne à la fin du XVe siècle, encore que deux ouvrages pour le moins en fassent état, aux XVIIe (Cf.4.3) et XVIIIe siècle (Cf. 4.2.3.2).

C'est le grand mérite de l'Abbé PELLETIER d'avoir attiré l'attention sur ces événements(1) sans d'ailleurs utiliser ces mêmes ouvrages. Son oeuvre pionnière est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles une offre de collaboration lui avait été faite en 1976, lors de la mise en route du "Projet Sismotectonique", offre cependant déclinée en raison de la modicité de la somme qu'il avait été possible de lui proposer en un premier temps. Une telle collaboration avait paru d'autant plus souhaitable que cet auteur paraissait avoir puisé l'essentiel de ses matériaux dans les archives, mais sans toujours indiquer ses sources avec précision. En revanche, cette région ne présentait alors aucun caractère prioritaire, de sorte que l'on n'avait pas insisté, après avoir informé le Comité scientifique de ce refus.

C'est pour l'essentiel d'après M. PELLETIER que le catalogue départemental du Professeur ROTHE évoque les séismes de 1477 et 1490. Ce n'est que pour le premier qu'il est fait, en outre, état, à titre d'hypothèse, d'un témoignage à quelque distance, d'après une communication personnelle de M. MOLIN. Pour le second, un épicentre est admis dans la "région Clermont-Riom". Aussi bien les documents accompagnant les Règles parasismiques 1969 ignorent-ils ces séismes bien qu'ils soient signalés, répétons-le, par d'anciens auteurs régionaux.

3.2 - RECHERCHES COMPLEMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET SISMOTECTONIQUE (1976)

A défaut d'une collaboration de M. PELLETIER, les exigences de la révision de sismicité historique, pour les besoins de la carte sismotectonique, ont conduit le BRGM à rechercher des informations complémentaires et à entreprendre quelques contrôles, soit directement, soit en faisant appel à des concours bénévoles (Cf. annexe 2).

Cependant, ces recherches n'ont présenté aucun caractère systématique, car nos partenaires ne portaient aucun intérêt particulier à la Limagne. D'ailleurs, elles se sont limitées à la seule année 1976.

Par la suite, d'autres préoccupations n'ont pas permis d'entreprendre une discussion serrée de ces apports et, à leur lumière, des travaux classiques. Les appréciations de fiabilité des bordereaux d'identification du fichier informatique de sismicité historique reflètent cette situation, fort à propos. Ces bordereaux feront l'objet de corrections et de complément à la lumière du présent rapport.

(1) H. PELLETIER, 1969, Notes historiques sur les séismes d'Auvergne, Revue des Sc. Nat. d'Auvergne, t.35, p.23-32. Voir aussi, du même, sommeil des volcans d'Auvergne, Bull. Hist. Sc. Auvergne, 1969, n°619.

3.3 - RECHERCHES NOUVELLES

A la lumière des interrogations apparues au cours d'une première discussion des apports antérieurs (Cf. 2, 3.1, 3.2), les besoins spécifiques de la consultation conduisent à intensifier les contrôles et les recherches. Sans préjuger de l'intérêt global de ses travaux, il apparaît en particulier que M. PELLETIER utilise parfois des matériaux de seconde main d'une manière discutable -la part de l'hypothèse n'étant pas toujours faite clairement- et ignore des éléments importants, à portée de main. En particulier, lui échappe l'apport d'une remarquable étude consacrée à l'église St-Amable à Riom(1). Par ailleurs, les contrôles de Madame MALLOT montrent que M. PELLETIER "ne donne pratiquement pas de renseignements sur ses sources et que lorsqu'il en donne une vague mention, elle est fausse" (Cf. annexe 1).

Avec un bonheur inégal, il a été fait appel à la Bibliothèque nationale (Département des Manuscrits compris), aux Bibliothèques municipales de Troyes et de Clermont-Ferrand, aux Archives départementales de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de Haute-Loire et aux Archives municipales de Riom, sans parler d'une abondante correspondance.

Par ailleurs, il vient d'être fait état du précieux concours de Madame MALLOT, historienne.

4 - PRESENTATION ET PREMIERE DISCUSSION DES TEMOIGNAGES

De manière à ne pas préjuger de l'appréciation des épices et des aires macrosismiques, plusieurs témoignages feront d'abord l'objet d'une discussion terre à terre, en distinguant pour chaque séisme les différents apports.

4.1 - LE SEISME D'AOUT 1477(2)

4.1.1 - TRAVAUX CLASSIQUES

4.1.1.1 - Auvergne

Pour ce séisme, un dossier substantiel a été rassemblé par M. PELLETIER qui cite :

- Clermont-Ferrand : écroulement d'une tour de façade, sans indication de source, et bris de cloche à N.D.-du-Port, avec indication de la source : actes capitulaires de N.D.-du-Port, sans autre précision. En outre, si une publication préliminaire (1968) fait état d'un "séisme qui lézarde sérieusement les murs d'enceinte...", ce propos n'est pas repris dans la mise au point de 1969 qui souligne au contraire que "les pièces d'archives..., trop incomplètes, en nous permettent pas de nous faire une idée exacte des dégâts...". En outre, il est fait allusion aux "Comptes consulaires", sans plus.

- L'Abbaye de Mozac (près Riom), d'après un obituaire, sans autre précision.

(1) E. MORAND, 1930. L'abbaye de St-Amable de Riom, Clermont-Ferrand.

(2) Pour la discussion de la date précise, voir 4.1.3.2..

- Riom : d'une part, le "clocher de l'église Saint-Amable et le dôme de l'église du Marthuret s'effondrèrent", sans que la source de ces précisions soit donnée ; d'autre part, "...l'église principale et plusieurs autres maisons et manoirs..." seraient détruits, d'après une lettre royale de 1484, conservée aux Archives départementales, sans autre précision (Cf. 4.1.3.1).

- Les églises de Chauriat et St-Pierre-d'Arlanc, à propos desquelles sont évoqués, comme pour l'abbaye de Mozac, des "dommages (parfois minimes)", sans indication de sources, encore que le contexte puisse faire songer à des suggestions de l'histoire architecturale de ces édifices.

- L'église d'Orcival : la chute du clocher endommagerait les voûtes, d'après une lettre royale de 1478, citée d'après l'abbé MALLET, auteur d'un ouvrage sur N.D.-d'Orcival(1).

- Ambert, grâce à une inscription du portail de l'église(2). Rappelons ses termes :

Lorsque la terre si fort tremblait
et que le monde en date comptait
Mil quatre cent septante sept
Ce portail cy se commençait.

4.1.1.2 - Hors d'Auvergne

Hors d'Auvergne, il ne peut être fait état que d'une inscription d'un château à Charolles, signalée à M. ROTHE par A. MOLIN avant d'être publiée par ce dernier(3), avec cette transcription :

L'an MCCCCLXXI apparut la comette
VII ans après pluit sang avuon
III soleils vehus maïtes fois II fut étrange planette
dont s'ensuit grande confusion
terre tremblat la chier saison
survint l'an quatre vingt et ung
mortalité, famine, guerre, sans achoison
ont destruit l'église, noblesse et le comung.

Si cette activité sismique est rapprochée par MOLIN du séisme de 1477, en suggérant que Charolles ne ressentit probablement que des "répliques... qui suivent généralement les grandes secousses pendant un certain temps...", M. ROTHE écrit : "Cette inscription rappelle probablement le séisme d'août 1477".

-
- (1) Abbé MALLET, 1894, Histoire d'un sanctuaire d'Auvergne, Notre-Dame-d'Orcival.
 - (2) Ajoutons que cette inscription a été publiée par GRIVEL, 1852, Chroniques du Livradois, Ambert.
 - (3) A. MOLIN, 1971/73. La curieuse inscription du château des sires de la Magdelaine à Charolles, Annales de l'Académie de Mâcon (note aimablement signalée par M. le Doyen RICHARD, Dijon).

4.1.2 - RECHERCHES COMPLEMENTAIRES (Auvergne)

Les recherches se bornent à l'Auvergne, à savoir à Clermont-Ferrand et à Mozac :

- Clermont-Ferrand : cette étape apporte surtout des précisions et des indications de source pour Notre-Dame-du-Port, à savoir :

. accident d'une cloche : "... si(m)bolum fractum ex motione terrae..." (Arch. dép. Puy-de-Dôme 4G21, fol.233, 21 novembre) et "... pro facione sinebali fracti ex motione terre..." (même source, 18 décembre)(1).

. mandat, le 7 août, au lendemain de la date admise jusqu'ici, pour le séisme -mais cette date est discutable (Cf. 4.1.3.2)- "...pour porter remède au pinacle afin d'éviter plus grand dommage" (trad. du texte latin, même source, fol. 230v°)(1), s'il n'est pas question de tremblement de terre, "pas davantage qu'aux autres passages où il est question du pinacle" par la suite(1), une relation de cause à effet est cependant probable.

La reproduction et la transcription des textes, par Madame MALLOT, sont données par l'annexe 3.

Par ailleurs, il apparaît que l'allusion de M. PELLETIER aux comptes consulaires se rapporte sans doute à une notation relative à une dépense de cire destinée au remplacement de grandes torches gâtées" aux processions générales que l'on a fait durant le tremblement de terre..." (analyse ROUCHON, Arch. dép. Puy-de-Dôme 4F102 et transcription par M. l'Archiviste départemental, cf. annexe 2).

- Mozac : un doute plane sur l'obituaire dont fait état M. PELLETIER. En effet, "les listes d'obituaire -et celle qui concerne l'Auvergne a été récemment revue et complétée- ne connaissent pas l'obituaire de Mozac..."(1).

4.1.3 - RECHERCHES NOUVELLES

4.1.3.1 - Auvergne

S'il n'y a guère d'éléments nouveaux pour Clermont-Ferrand, la discussion met l'accent sur Orcival, Riom, etc..

- Clermont-Ferrand : de longue date, les DU RANQUET ont traité des dégâts de la façade nord de N.D.-du-Port : "...N.D.-du-Port voit choir son pinacle du Retour, la tour sur le transept. Aussitôt le chapitre se préoccupe de la relever et les procès-verbaux de ses séances, au cours des années 1477, 1478 et suivantes jusqu'en 1496, font foi de cette activité... Mais le pinacle étant si lézardé que le chapitre le fit raser... et à sa place s'éleva un clocheton... au goût du jour"(2) (Cf. annexe 3).

Ces propos appellent plusieurs remarques :

- d'abord, il y a contradiction entre la chute du pinacle et la nécessité de le raser, en admettant que le même tremblement de terre soit en cause.

(1) Aimable renseignement de M. l'Archiviste départemental (cf. annexe 2).

(2) H. et E. DU RANQUET (1932), l'Eglise Notre-Dame-du-Port de Clermont-Ferrand, Clermont-Ferrand.

- précisément, reste à savoir si l'ensemble de ces échos se rapporte bien au séisme de 1477 ou si le tremblement de terre de 1490 est responsable de nouveaux dégâts. C'est d'une manière globale que d'autres travaux sont associés à des séismes, sans autre précision, à titre d'hypothèse.

Par ailleurs, il était permis de s'interroger sur l'origine de l'allusion faite par M. PELLETIER aux murs d'enceinte. Précisément, H. du RANQUET écrit que ce séisme "lézarde les remparts", sans donner sa source(1). Il se trouve qu'une lettre royale de 1481 relative à une exemption de taille fait allusion à des dégâts, sans toutefois qu'il soit explicitement question d'un tremblement de terre, à en juger par le passage publié par TARDIEU : "ses tours, murailles et portaux sont tombés ou démolis dans plusieurs endroits et qu'elle [la ville] était dans l'intention de les réparer"(2). Par ailleurs, une récente histoire d'AMBERT évoque incidemment des lézardes affectant les remparts de Clermont-Ferrand, en indiquant la source : "Registres du Conseil de Ville... : le capitaine... BAUBET annonce, le 6 août, que le tremblement de terre a lézardé les murailles"(3).

Cette indication a permis à Madame MALLOT de retrouver le texte correspondant, cependant daté du 6 août 1478. En attendant la solution du problème chronologique qu'il pose et sans exclure la possibilité d'un autre événement, admettons qu'il se rapporte au séisme de 1477 (Cf. annexe 4).

Cette réserve faite, il appelle quelques remarques. Il s'agit d'un bilan très général. Le mauvais état des murailles et des tours n'est pas dû au seul séisme. Nous lisons : "...tant pour occasion du tremblement de terre que autrement..." (Cf. annexe 4).

Il est permis de penser qu'en aggravant cet état, le séisme -et le singulier peut prêter à discussion- provoque une prise de conscience globale facilitant la solution d'un problème budgétaire. Seule l'analyse des réparations antérieures permettrait de hasarder une appréciation d'intensité.

- Montferrand : il apparaît que le règlement d'une sonnerie de cloche daté de 1479 par M. PELLETIER, par erreur, se rapporte dans doute, rétrospectivement, au séisme de 1477 (cf. annexes 5 et 4.5.2.).

- Orcival : lors de la rédaction d'une première note, Orcival faisait figure de repère solide. Depuis lors est apparu un doute. Si M. PELLETIER met l'accent sur ce cas, c'est se fondant sur ce passage d'une lettre royale de 1478 : "Par les grands tremblements de terre qui ont été audit pais d'Auvergne, le clocher et pinacle d'icelle église a esté abattu et en echéant a fendu et abattu la plupart des voulttes d'icelle église et fait d'autres grands dommaiges". Voilà qui peut paraître clair.

(1) H. DU RANQUET, s.d., La Cathédrale de Clermont-Ferrand (Coll. petites monographies des grands édifices de la France).

(2) A. TARDIEU, 1976 (rééd.). Histoire de Clermont-Ferrand.

(3) AMBERT et son église, 1971, AMBERT.

Un contrôle montre cependant que ce texte est tronqué. Il faut lire : "Par les grants tremblements de la terre et orages de vens..."(1).

D'abord, il est permis de se demander quelle est la part de la sismicité et des intempéries. En second lieu, relevons que la première est évoquée au pluriel.

A vrai dire, cette discussion se heurte à d'étroites limites. D'une part, cette source n'a pas été retrouvée (Cf. annexe 20). D'autre part, nous ne connaissons pas la demande d'autorisation de quêtes, à laquelle répond la lettre royale. Il est permis de penser que cette dernière ne fait que résumer l'exposé des motifs des chanoines. En outre, de telles demandes sont portées à exagérer les faits, comme le suggère d'ailleurs H. DU RANQUET, pour des raisons architecturales : "je crois que les lettres royales... ont exagéré le mal en rapportant que le clocher et le pinacle ont été abattus par les tremblements de terre".

D'autre part, il est nécessaire d'empiéter sur la discussion du séisme de 1490 (Cf. 4.2). En effet, c'est à ce dernier que M. PELLETIER rapporte un texte de 1492, relatif à des réparations(2). Il est présenté comme un "nouveau tremblement de terre", postérieur à des réparations partielles, sans d'ailleurs que ces dernières soient ici explicitement liées au séisme de 1477. Reprenons le texte dont il fait état : "Mais depuis [les réparations] un malencontreux tremblement de terre a tellement ébranlé le pinacle... que si l'on ne répare pas les parties non encore réparées, il y a l'imminence d'un grand danger".

Précisément, un séisme notable est soupçonné au milieu du XVe siècle (Cf.4.4).

Pour H. DU RANQUET, qui cite ce texte à partir de "malencontreux..." ces travaux porteraient au contraire sur les dégâts dus au séisme de 1477 : "...les réparations nécessitées par les secousses sismiques de 1478 étaient entreprises, mais..., non terminées, ...laissaient la flèche en péril et...il était urgent d'en finir".

A vrai dire, nous trouvons les mots "nouveau tremblement de terre" sous la plume de MALLET(3) que H. DU RANQUET n'a donc pas suivi sur ce point, pour des raisons qui nous échappent, à la différence de M. PELLETIER.

Par ailleurs, MALLET donne, à la différence de ses successeurs, une citation plus développée du texte de 1492. Il apparaît que cette donation succède à une autre, d'ouvrages liturgiques. C'est depuis lors qu'est survenu "un malencontreux tremblement de terre". Il importerait donc de dater cette précédente donation. Si elle était postérieure à 1477, le problème serait tranché.

Quoiqu'il en soit, des désaccords apparaissent au sujet de la nature des dégâts survenus en 1477. Pour les uns, ils affecteraient tour et

(1) MALLET, 1894, ouvr. cité, dont s'inspire précisément M. PELLETIER. Telle est sans doute l'origine de la citation, correcte, par H. du RANQUET. In : Congrès archéologique de France, Clermont-Ferrand, 1924.

(2) Madame MALLOT a retrouvé ce texte dont elle donne le texte latin, bien que les cotes de l'abbé PELLETIER ne soient pas bonnes (cf. annexe 18).

(3) MALLET, 1894, ouvr. cité.

flèche. Pour H. DU RANQUET, ils se borneraient, pour des raisons architecturales, répétons-le, à la flèche : "Le pinacle a pu et a dû tomber, mais cette tour... ne peut dater du XVe siècle. Elle offre tous les caractères de la fin de l'époque romaine et doit remonter aux dernières années du XIIe ou au moins aux premières du XIIIe siècle". Et de conclure : "Elle a dû résister aux tremblements de terre".

- Riom : il n'a pas été possible de trouver confirmation des dégâts signalés par M. PELLETIER. Pour l'instant, considérons la lettre royale de 1483/84 d'après M. PELLETIER. Elle parle de tremblements de terre au pluriel. Certes, il est probable que 1477 connaisse une crise sismique, mais une succession de secousses est généralement présentée d'une manière globale par les échos rétrospectifs. D'ailleurs, le contexte -évocation d'une crise- peut conduire à admettre plusieurs événements plus ou moins anciens, postérieurs à l'abandon de la ville par une partie de ses habitants, pour d'autres raisons(1) (Cf. 4.1.1.1.).

Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos les tribulations dues à l'imprécision des sources. Madame MALLOT écrit : "Ainsi, j'ai passé deux jours à rechercher la lettre de Charles VIII du 17 janvier 1483... qu'il (M. PELLETIER) disait être aux Archives départementales... En fait, cette lettre se trouve aux Archives municipales de Riom. Il s'agit même de la lettre donnée par nous (J.V.) en photocopie...!" (Cf. annexe 1).

Certes, nous connaissons en 1479 un don destiné aux travaux de St-Amable, "...pour... employer et mettre au bastiment et heddifice de la dicte esglise..."(3), mais rien ne permet de savoir si ces travaux sont la conséquence d'un tremblement de terre, ce que E. MORAND n'envisage qu'à titre d'hypothèse : "...il se pourrait fort que la construction... n'ait été autre qu'une réparation importante rendue alors nécessaire à la suite d'un tremblement de terre"(4). Il se trouve que le même auteur ne connaît en aucune manière le séisme de 1477 et suggère au contraire, à en croire un renvoi, un événement antérieur, au milieu du siècle (Cf. 4.4).

Par ailleurs, il n'est pas exclu que les dégâts qu'un tremblement de terre infligerait en 1585 à l'église des Franciscains soient dus en réalité au séisme de 1477. Nous réservons cependant la discussion de ce problème en suspens à un chapitre spécifique (Cf. 4.3).

- Mozac : c'est en vain que nous avons recherché des indices au sujet de dégâts qui auraient pu survenir en 1477. A notre surprise, il est fait allusion à un séisme du milieu du XVe siècle, sur lequel nous reviendrons (Cf. 4.4). Les auteurs d'un récent fascicule de vulgarisation écrivent ainsi : "...certains historiens émettent l'hypothèse d'un tremblement de terre qui ébranla l'Auvergne vers 1450", ou encore, d'une manière plus

(1) Voir par exemple Arch. mun. Riom CC3 (analyse par l'inventaire, p. 50-60).

(2) Après la rédaction de ces remarques, il est apparu que cette lettre avait été retrouvée par l'auteur, aux Archives municipales de Riom (CC11, n°235), sans se rendre compte qu'il s'agissait de la source utilisée, peut-être d'après un autre exemplaire, par M. PELLETIER, c'est à Madame MALLOT que revient le mérite de l'avoir identifiée, lors du décryptage entrepris à ma demande(2). Ce dernier confirme parfaitement les précédentes remarques (Cf. annexe 18).

(3) Source citée par F. MORAND, 1930, ouvr. cité

(4) E. MORAND, 1930, ouvr. cité.

affirmative : "Le tremblement de terre de 1450 et les nombreuses guerres sont en partie responsables des changements de la façade principale"(1). Quels sont ces historiens ? Ni GOMMOT(2) ni LUZUY(3), auteurs anciens, n'en parlent, en s'abstenant d'ailleurs de toute allusion à un quelconque séisme.

Sans doute ces propos s'inspirent-ils d'une remarque faite en 1938 par une monographie de Mozac, à propos d'une reconstruction : "...les bâtiments conventuels, l'église surtout, menaçaient ruine, soit par suite de vétusté, soit à cause des tremblements de terre qui ébranlèrent le sol d'Auvergne vers 1450"(4).

- St Pierre-d'Arlanc : si une étude fouillée de St Pierre-d'Arlanc donne des précisions sur les travaux de cette période, elle ne fait aucune allusion à un quelconque tremblement de terre(5). Il n'est donc pas exclu que M. PELLETIER ait formulé une hypothèse à partir d'éléments d'histoire architecturale.

°
° °
°

Ajoutons qu'il est possible de relever plusieurs exemples de tels rapprochements. E. MORAND écrit ainsi, à propos d'une supplique de 1437 : "les dommages qui se trouvaient ... causés à l'église de l'abbaye [St-Ama-ble] ..., dès 1437, se doivent sans doute imputer à l'un de ces tremblements de terre qui éprouvèrent assez durement notre ville [Riom] au cours du XIVE siècle". C'est à titre d'hypothèse, clairement exprimée, que ce rapprochement est fait pour l'église de Maringues : "Il est difficile de dresser les étapes de sa construction et de ses transformations, surtout si l'on admet qu'elle fut endommagée par le tremblement de terre de 1477 et par les guerres de religion" ; ou encore : "En 1477 et en 1639, un tremblement de terre secoue le sol et certains se sont demandés si l'église n'avait pas été ébranlée par ce sinistre"(6).

Qu'il suffise d'un exemple pour montrer le danger de tels rapprochements. Si le portail de l'église d'Ambert ne livrait pas une source épigraphique, ne serait-il pas tentant d'attribuer au séisme de 1477 les travaux entrepris cette année ?

Par ailleurs, cette association d'idées est parfois d'autant plus discutable que d'autres causes sont envisageables. Précisément, la face nord de St-Pierre-d'Arlanc en fournit un bon exemple : "... Ces effondrements

(1) J.M. PERONA et al., s.d., L'abbaye royale des Bénédictins de Mozac.

(2) H. GOMMOT, 1872, Histoire de l'abbaye royale, Paris.

(3) Abbé LUZUY, Mozac, in : Congrès archéologique de France, 80e session, 1913.

(4) J. BONNET, 1938, Mozac ... Guide du Visiteur. Sans doute est-il repris par CRAPLET : "Saint Pierre-de-Mozac ... s'est écroulée à demi après 1450, victime probable d'un tremblement de terre" (B. CRAPLET, 1974, Histoire de l'Auvergne).

(5) L'église de St-Pierre-d'Arlanc, in : Arlanc, Viverols, en Livradois, l'Auvergne littéraire, artistique et historique, n°94, 1938.

(6) F. BRIGAUD, MARINGUES ..., 1972, L'auvergne littéraire, 49e année, n°212-213.

successifs paraissent ... dus ... à des fondations sur un terrain mouvant ... Des chapelles élevées à la fin du XVI^e siècle ... subissaient actuellement le même sort ... Le mouvement de glissement s'étend jusqu'à la nef"(1).

Peut-être de tels problèmes se posent-ils aussi à Clermont-Ferrand. Qu'il suffise, par exemple, de lire ce que H. DU RANQUET dit du site de Notre-Dame-du-Port(2).

4.1.3.2 - Hors d'Auvergne

Si la source épigraphique de Charolles alimente des doutes, l'accent est mis sur un témoignage remarquable à Nevers.

La lecture de l'inscription de Charolles montre qu'elle ne s'applique pas nécessairement au séisme de 1477. En admettant cette lecture, l'évocation de la comète de 1471 et d'événements qui lui sont postérieurs de sept ans nous conduit pour le moins en 1478, ce qui pourrait poser une fois de plus le problème chronologique en suspens évoqué à propos de Clermont-Ferrand. Pour mieux situer le(s) séisme(s) par rapport aux repères astronomiques, il conviendrait de consulter les éphémérides, en s'adressant à un spécialiste. Quant aux termes, "toute la belle saison", ils peuvent évoquer, sous cette première réserve, et en admettant que "chière saison" soit traduit convenablement, une crise sismique en 1477. La possibilité d'une telle crise est suggérée par l'évocation, par la Chronique de MAILLIARD(3), d'un séisme notable fin juin 1477. Il n'est pas exclu que Charolles soit affecté par des séismes différents d'une même crise ou par des séismes de familles différentes.

En fait, cette discussion serait en partie oiseuse. La transcription de Madame MALLOT et de Melle LECLERCQ propose de substituer 1457 à 1471, de sorte que le séisme se situerait en 1467, "ce qui complique encore plus les choses" (Cf. annexe 6).

Il reste à procéder au contrôle astronomique pour lever ces hésitations.

Heureusement, ces hésitations sont compensées par un apport essentiel relatif à Nevers. En effet, une dépense de torches nous apprend que le 2 août est entrepris une procession générale "touchant le tremblement de terre"(4). Il est vrai que cette date pose à elle seule un problème. En effet, M. PELLETIER date le séisme du 6 août, sans donner ses sources, sans que nous connaissions, pour notre part, un texte qui l'établisse clairement. La première allusion au tremblement de terre serait datée du 6 août(5), tandis qu'il est question de réparations à N.D.-du-Port le 7 août, sans qu'il soit expressément question du tremblement de terre. Il importe de tirer cette affaire au clair, en particulier pour être certain qu'il s'agit bien, dans la région de Clermont-Ferrand et à Nevers, d'une même secousse ou

(1) L'église de St-Pierre ... d'Ar lanc, 1938, publ. citée.

(2) H. DU RANQUET, publ. citée. Voir aussi P.F. FOURNIER, 1950. Les souterrains de la butte de Clermont, Revue d'Auvergne, t.64.

(3) G. GUIGUE, 1883, ouvrage cité.

(4) Arch. mun. Nevers, CC70, en dépôt aux Arch. dép. (cf. annexe 7).

(5) D'après AMBERT et son église, 1971, ouvr. cité.

de secousses différentes, ce qui conduirait à envisager une "crise complexe"(1). A cet égard, l'enveloppe présente un caractère global (Cf. annexe A).

Quoiqu'il en soit, s'il est malaisé d'apprécier l'intensité de séisme suscitant des processions, compte tenu de l'état des esprits, admettons à Nevers \geq V.

Même si un doute apparaît pour Charolles, le témoignage de Nevers permet de conclure à une aire notable au N.NE, pour le séisme principal ou un séisme majeur d'une crise.

Il est légitime de se poser la question de la recherche de témoignages dans le large intervalle compris entre la Limagne et le Nivernais. L'état des archives du Bourbonnais voue cependant à l'échec les recherches systématiques, sans préjuger de la possibilité d'une "trouvaille" au cours du "ratissage" de routine. A titre d'exemple, notons la perte des comptes de Moulins pour cette année.

Répetons-le, la discussion est rendue plus complexe encore par l'évocation par la chronique de Benoît MAILLARD, Grand-Prieur de l'abbaye de Savigny-en-Lyonnais, Lyon, d'une aire notable pour un séisme de fin juin 1477 : une grande partie de la France, la Savoie, le Dauphiné, la Provence et d'autres régions contigües(2) (cf. annexe 13). Cependant nous ne disposons d'aucun autre témoignage à ce sujet d'un tel séisme, ce qui laisse perplexe.

4.1.4 - CONCLUSION

Certes, l'analyse des démarches successives fait apparaître des doutes au sujet de la réalité ou de l'ampleur des dégâts sur plusieurs points de la bordure occidentale de Limagne et de la lecture d'une inscription à Charolles. Il ne reste pas moins que plusieurs informations, parmi d'autres, suggèrent à Clermont-Ferrand, une intensité de l'ordre de VII-VIII ou VIII, tandis qu'un écho nivernais atteste l'étendue de l'aire macrosismique. Il reste que plusieurs problèmes restent en suspens.

4.2 - LE SEISME DU PREMIER MARS 1490

4.2.1 - TRAVAUX CLASSIQUES (Auvergne)

Les travaux classiques se bornent à l'Auvergne.

L'abbé PELLETIER apporte des témoignages pour

- Clermont-Ferrand, en évoquant les dégâts avec quelque détail à propos de l'hôtel de Ville, des tours, des remparts, en signalant une procession et une demande de soulagement fiscal, d'après les registres consu-

(1) Cependant la marge d'incertitude n'est sans doute pas suffisante pour envisager en termes de sismicité l'"effroi" survenu à Dijon le 22 juillet et qui suscite l'achat de torches (Arch. mun. Dijon M77, fol.235 R°), raison pour laquelle l'ancienne annexe 5 est supprimée.

(2) "Anno ... M° CCCC septuagesimo septimo, die sanctorum Petri et Pauli penultima Junii, circa horam septimam de mane, fuit terre motus fere per totum regnum Francie, Sabbaudiam, Dalphinatum, Provinciam et alias adjacentes regiones...". (G. GUIGUE, 1883, Chronique de Benoît MAILLIARD, Grand-Prieur de l'Abbaye de Savigny-en-Lyonnais, Lyon).

laire, et en signalant la chute d'une deuxième tour de la façade de Notre-Dame-du-Port ainsi qu'une fissure à la cathédrale, sans indiquer ses sources.

- Orcival : c'est en juin 1492 que sont évoqués l'ébranlement du clocher et le danger qui en résulte pour les parties non encore réparées, ce qui conduit à évoquer un "nouveau tremblement de terre", celui de 1490 (Cf. 4.1.3).

- Riom : une fois de plus s'effondre le clocher de St-Amable et s'écroule le dôme du Marthuret. Voici cependant, par rapport à 1477, des éléments nouveaux : effondrement de deux chapelles latérales de St-Amable, écroulement de l'église des Cordeliers. Mais, une fois de plus, les sources ne sont pas indiquées.

- Chamalières : hypothèse de chute de clocher d'après "un procès-verbal... au sujet de l'amortissement des fiefs", mais ni le texte ni le lieu de conservation de cette source ne sont donnés.

- Mozac : "dommages", sans autre précision.

- Sauxillanges : éléments précis tirés d'une note d'obituaire de cette abbaye, d'après le fonds ROUCHON des archives départementales, sans autre précision. Ces éléments seront discutés sous la rubrique 521.

4.2.2 - RECHERCHES COMPLEMENTAIRES

4.2.2.1 - Auvergne

Pour Clermont-Ferrand, nous nous étions contentés de nous procurer, en 1976, des reproductions d'une partie des passages des registres consulaires (Cf. annexe 3 de la première frappe, intégrée dans l'annexe 6 du présent rapport).

Pour Riom, nous avons été surpris de constater que les propos de M. PELLETIER reprenaient les termes d'un article de la Presse Judiciaire (Riom) du 16.9.1866, à propos du tremblement de terre de 1866, ce qui fait conclure à une source commune, CHABROL(1) sans préjuger du cheminement de l'information.

4.2.2.2 - Hors d'Auvergne

Ouest

A Limoges, les "Annales de 1638" mêlent météorologie et tremblement de terre : "... environ 9 heures du matin, fust sy grand grelle, suivie de tremblement de terre et autres choses durant icelluy jour jusques à la nuit que les maisons en tremblèrent..."(2). De ce propos, il serait possible de conclure à une intensité de l'ordre de V, à un degré près. Encore conviendrait-il de connaître les matériaux sur lesquels se fondent ces "Annales" tardives, sur lesquelles nous reviendrons. En outre, il est fait état d'effets destructeurs ailleurs, sans les localiser : "... en aucunes villes tombèrent des maisons, murailles et clochers".

(1) CHABROL, 1786, Coutumes locales de la haute et basse Auvergne, Riom.

(2) E. RUBEN et al., 1867, Annales manuscrites de Limoges dites manuscrit de 1638..., Limoges (cf. annexe 10).

Sud-Ouest

A notre surprise, ce séisme fait l'objet de propos fort précis aux confins du Quercy et du Périgord. Historien régional, G. LACOSTE évoque "entre huit et neuf heures du matin, un grand tremblement de terre", si violent "que plusieurs édifices furent renversés à Gourdon, à Sarlat et dans d'autres lieux. Les gens abandonnaient les maisons et les églises, de peur d'être ensevelis sous les ruines. Ils se portaient en foule en pleine campagne"(1). Cet auteur ne donne pas ses sources.

De son côté, MALINOVSKI, érudit régional, écrit : "Un tremblement de terre se fit sentir dans le Quercy, plusieurs bâtiments furent renversés à Gourdon et à Sarlat"(2), en indiquant, lui, une source, la chronique de Guyon de Maleville.

Est

Auteur d'une Nouvelle histoire de Lyon (1899), A. STEYERT note : "le 1er mars 1490, tremblement de terre", sans indiquer ses sources, encore que cet auteur "travaillait sérieusement et (que) ses renseignements précis sont généralement exacts". Si "les registres des délibérations du Consulat de Lyon sont muets à ce sujet...", il reste la ressource de "feuilleter... tous les registres capitulaires des différents chapitres de Lyon...". Si STEYERT a pu se fonder sur une chronique, rien ne permet de savoir si cette information témoigne d'une secousse ressentie à Lyon ou relève de l'ouï-dire(3). Ces lignes sont antérieures à l'exploitation de la Chronique de MAILLARD, prieur de Savigny-en-Lyonnais(4) qui fait état d'une aire très étendue vers l'Est, englobant la région lyonnaise. Telle est peut-être la source de STEYERT (cf. Annexe 13).

Nord

C'est au séisme souabe de 1911, ressenti à Troyes, que nous devons la publication d'un texte relatif au tremblement de terre de 1490, d'après un manuscrit de la Bibliothèque municipale de Troyes(5). Cette publication peut laisser entendre, fût-ce d'une manière implicite, que cette source est troyenne, ce qu'admettait notre note du 8.01.80, sans envisager pour autant des effets locaux, à la différence, semble-t-il, de l'auteur de l'article.

Une fois de plus, c'est d'une manière globale que cette source traite de météorologie et de sismicité, en suggérant, de plus, une relation de cause à effet : "... fist une grande tempeste de vent et tellement que... la terre trembla...". En fait, le tremblement de terre ne serait connu que par ouï-dire : "...en plusieurs lieux de ce royaume la terre trembla...". Peut-être en est-il de même pour la tempête. Nous reviendrons sur cette source (Cf. 5.2.1).

-
- (1) G. LACOSTE, Histoire générale de la province de Quercy, Cahors, 1886, (t.IV).
 - (2) Bibl. Mun. Cahors, Fonds Griel.
 - (3) Lettre du 28.7.1976 des Archives municipales de Lyon (Cf. annexe 11).
 - (4) G. GUIGUE, 1883, ouvr. cité.
 - (5) Bibl. Mun. Troyes, manuscrit 1496, d'après L. BONNEFOY, 1912, Note sur le tremblement de terre du 16 nov. 1911, Annuaire de l'Aube, 86e année (Cf. annexe 9).

4.2.3 - RECHERCHES NOUVELLES

4.2.3.1 - Auvergne

Clermont-Ferrand : sans apporter d'éléments nouveaux substantiels, le travail de contrôle apporte cependant des précisions et des nuances qui sont loin d'être négligeables.

Pour les tours, relevons, chez DU RANQUET, un propos susceptible d'évoquer une catastrophe : "...le 3 mars, une nouvelle secousse plus forte [que celle d'il y a une douzaine d'années] abat deux tours d'enceinte, celles des Gras et de Saint-Pierre et... la tour de l'Hôtel de Ville..."(1). Cependant, les commodes analyses des registres consulaires par ROUCHON sont plus nuancées : "Tremblement de terre : pierres tombées de la tour de la porte St-Pierre, de la porte des Gras" (Arch. dép. 4F 102).

Le contrôle entrepris par Madame MALLOT montre que l'on peut faire confiance, sur ce point, à M. PELLETIER, globalement, en apportant des précisions. Reprenons, en la simplifiant (Cf. annexe 8), des éléments de la transcription de Madame MALLOT :

"Plusieurs tours" et "entre autres, la tour de la maison de la ville et des portes des Gras et de St-Pierre" sont "abattues et jetées par terre" de sorte qu'il est "nécessaire d'abattre ce que le tremblement avait cassé". D'une manière plus nuancée, "les élus les feront réparer et abattre ainsi que verront être nécessaires et y feront mieux que pourront".

On s'inquiète du sort des "tonneaux, pots et autres choses" prises par la démolition desdites tours (texte tronqué).

Il est cependant possible de s'interroger au sujet de la nature et de l'importance des dégâts. Si les détails font défaut pour les tours des Gras et de St-Pierre, le fait que l'on envisage de les réparer ou de les abattre fait songer à d'importantes lézardes ou à la chute de pans de murs. Heureusement, nous disposons, à cet égard, de détails pour les tours de Bort et des Frères Mineurs. A la première, il convient de relever une "berthe"(2) au haut de la tour et de cimenter le "paradis"(3) pour prévenir la chute de sa voûte. Quant à la seconde, c'est sa partie supérieure qui sera abattue.

Aux portes, les ponts-levis sont "tous [tout ?] rompus". La porte de la boucherie ne peut être fermée à clef, tant le tremblement de terre l'a disjointe. Pour la réparation des différents ponts et portes, on achètera du bois. Untel est accusé d'avoir voulu vendre "depuis le tremblement de terre... certaines pierres" de cette porte, sans doute tombées à cette occasion ou déposées lors des réparations consécutives au séisme.

Pour la tour de l'Hôtel de ville, "tombée", le personnel municipal consacre deux jours à "retirer les... titres et salpêtres qui étaient entre les pierres"(4).

La salle de l'Hôtel de ville est exposée aux intempéries. Si le terme "crose" désigne bien "voûte" (cf. TOBLER-LOMMATZSCH), cette dernière

(1) H. DU RANQUET, s.d. ouvr. cité.

(2) Il est permis de songer à un dispositif de protection pour les tirs. Je me souviens avoir rencontré ce mot, à propos d'ours, dans un texte picard du XVe ou du XVIe siècle que je ne puis plus situer. Signifierait-il aussi cage ?

(3) Carrelage ? Cf. pavadeyre : paveur (Tobler-Lommatzsch).

(4) Par erreur, M. PELLETIER a lu "nitres et salpêtres" (cf. Annexe 8).

est susceptible de tomber "à cause du tremblement qui l'avait toute cassée". En outre, la muraille tombe "entre la ville [Hôtel de ville ?] et la maison de maître Antoine MORIN", seule allusion aux dégâts affectant les maisons particulières.

D'autres détails sont donnés par l'annexe 8.

Une fois de plus, il est cependant malaisé d'apprécier l'état antérieur des ouvrages publics, à moins d'entreprendre de laborieuses recherches. D'une manière significative, n'est-il pas fait état de la nouvelle chute d'un tronçon de muraille qu'un particulier avait fait réparer après une première chute "il y a trois ans". Las d'en être de sa poche, il s'adresse cette fois-ci aux autorités.

Quant à la procession, elle donne lieu à hésitation : "...fut opposé... si on fera procession ou non à cause du tremblement qui a cours en... Auvergne" (Cf. annexe 8).

La cathédrale et N.D.-du-Port appellent des remarques plus critiques.

Pour la cathédrale, M. PELLETIER fait état "d'une trace de ce tremblement de terre, ... sur le mur sud, au côté du portail côté abside..., sous la forme d'une très légère dislocation dans les joints des pierres appareillées". Ce diagnostic est dû à H. DU RANQUET : "La longue fissure lézardant cette façade et les nombreuses reprises que l'on voit tant à l'intérieur qu'à l'extérieur dans l'appareil de ce mur sont la conséquence du tremblement de terre de 1489". Cependant, il englobe aussi ces "dislocations" dans une énumération de dérangements qui font suite à l'évocation de plusieurs séismes, sans les rapporter expressément au tremblement de terre de 1490 : "Nulle chronique ne nous dit que la cathédrale eut à souffrir de ces oscillations répétées... Cependant, nous constatons dans sa structure des désordres tels qu'ils ne peuvent être imputés à une autre cause. Ce sont la dislocation de la façade méridionale et la chute de la seconde voûte de la tour occidentale du transept, deux faits qui compromettent sérieusement la branche d'église sud-ouest de la dernière travée de ce même croisillon...". Il en résulte une expertise en 1496(1).

Ailleurs, le même auteur pratique cette même démarche globale, en considérant la "fissure très apparente" qui lézarde le pignon sud du transept comme le "témoin des tremblements de terre de 1477, 1478 et 1489". A cet égard, il est tour à tour affirmatif et interrogatif. D'une part, cette fissure est présentée comme un "témoin incontestable" de cette activité sismique. D'autre part, il écrit : "Est-ce à ces secousses sismiques que sont dus les désordres qui apparaissent alors dans la construction de la cathédrale ? C'est probable"(2).

En toute rigueur, ces éléments ne permettent pas d'attribuer les désordres de la cathédrale au tremblement de terre de 1490.

Quant à N.D.-du-Port, nous ne connaissons pas, à la différence de 1477, des dégâts attribués expressément au tremblement de terre de 1490. C'est à titre d'hypothèse que l'étude architecturale de cet édifice conduit à rapprocher certains travaux des tremblements de terre envisagés d'une manière globale : "...il semble bien qu'on doive leur attribuer la disparition des parties hautes des tours de la façade occidentale...",(3). A cette

(1) H. DU RANQUET, s.d. ouvr. cité.

(2) H. DU RANQUET, in : Congrès archéologique de France, Clermont-Ferrand, 1924.

(3) H. et E. DU RANQUET, 1932, ouvr. cité.

précision -partie haute-, il convient d'opposer le propos global de M. PELLETIER au sujet de la tour. Notons, en outre, en 1490, sans autre précision, la "bénédictio d'une nouvelle cloche", peut-être à la suite du tremblement de terre.

Chamalières : le texte signalé par M. PELLETIER a été retrouvé et transcrit par Madame MALLOT : "...le mouvement et tremble terre qui fut au mois de mars dernier passé fit choir les édifices de ladite église ..." (cf. Annexe 15).

Montferrand : l'inventaire des archives communales permet de relever le 8 mars une dépense "pour les processions et sonner les cloches..." (inventaire des Arch. mun. CC365). Cette procession serait-elle liée au séisme ? Par ailleurs, est-il possible de mettre en relation avec le séisme une allusion, en mars, à la réparation d'une cloche "fendue par cas fortuit" ? La transcription du texte ne permet pas de conclure (cf. Annexe 16).

Riom : si les historiens de la ville évoquent plusieurs séismes, ils ne parlent pas du tremblement de terre de 1477, mais mettent en relief celui de 1490. CHABROL écrit : "Riom a essuyé plusieurs tremblements de terre : le plus violent arriva en 1490 ...".

Il donne d'ailleurs des précisions à son sujet : "...il renversa la partie supérieure du clocher de St-Amable qui, encore de nos jours, paraît plus moderne, deux chapelles de la même église furent détruites ainsi que le dôme du Marthuret et une partie de l'église des Cordeliers". Il s'étend sur St-Amable : "Les religieux... rappelaient cet événement dans des causes d'opposition à l'érection du chapitre de la Sainte-Chapelle : leur église, disaient-ils, se trouve ruinée par le tremblement de terre ; elle s'écroule de tout côté et l'on est obligé d'abattre le clocher..."(1).

Pour la chapelle St-Jean (St-Amable), CHABROL utilise une remarquable source qui sera exploitée d'une manière détaillée par un historien moderne. En 1496, un leg est fait au profit de la reconstruction de la Chapelle de St-Jean-l'Evangeliste, "...laquelle chapelle longtemps fut détruite et desmolie et pour cause de la ruyne et tumbement de la hault et grand allée de ladicte esglise Saint-Amable laquelle à l'endroit de ladicte chapelle... tumba par tremblement de terre"(2). Ce texte appelle deux remarques :

- la date du tremblement de terre n'est pas donnée de sorte qu'il est loisible de s'interroger au sujet de la signification du mot "longtemps", qui n'exclut pas a priori un événement plus ancien.

Quoiqu'il en soit, il apparaît que la chapelle n'est pas endommagée directement mais indirectement, par la chute de matériaux, ce qui modifie l'impression de dégâts généralisés que peut donner l'écho global de M. PELLETIER.

Pour St-Amable encore, des précisions sont données par M. DE VISSAC : "Le clocher... s'entrouvrit jusqu'à la profondeur de trois ou quatre toises, ainsi que la partie supérieure du cloître"(3). Mais cet auteur ne donne pas ses sources.

(1) CHABROL, 1786, ouvr. cité.

(2) Source d'archives citée par E. MORAND, 1930, ouvr. cité.

(3) M. DE VISSAC, 1889, l'église N.D.-du-Marthuret, Riom.

Mozac : L'allusion faite par M. PELLETIER à des "dommages" à Mozac est consolidée par les renseignements fournis par la Chronique de MAILLARD(1) et un Chapitre de l'Ordre de Cluny(2). La première dit : "...abbacia de Mosac in aliquibus locis suis corruit". L'éditeur fait d'ailleurs erreur en lisant "abbaye de Moissac" (cf. Annexe 12). Quant au compte rendu du chapitre général de Cluny d'avril 1491, il note en particulier : "... constat de miserabili ... calamitate, ruina et paupertate monasterii Moziaci in Arvenia, quod stupendo tremore terre, tam in ecclesia quam in ceteris illius edificiis penitus subversum et collapsum est ...". On se cotisera (Cf. Annexe 14).

En outre, la Chronique de MAILLARD nous donne deux autres repères dans la même région, à savoir à

Pontgibaud : "... castrum de Pongibo quasi subvertit ...".

Billom : "apud Billon, ecclesie due ceciderunt".

4.2.3.2 - Hors d'Auvergne

Sud-Ouest

A notre surprise, les Ebats de Guyon de Maleville, publiés, ne feraient pas allusion au séisme de 1490(2). Le problème reste donc entier.

Nord

La source de Troyes a fait l'objet d'un contrôle, grâce au concours de Melle F. BIBOLET, Conservateur de la Bibliothèque municipale (Cf. annexe 9). Ce contrôle fait apparaître deux éléments :

- Ce document est visiblement auxerrois, en dernier lieu. En effet, la mention des tremblements de terre de 1490 suit celle d'un baptême à St-Loup d'Auxerre (P. LAMY, fils de G. LAMY et Marie REGNIER).

- L'essentiel du manuscrit est une copie, terminée en 1472, d'un ouvrage de J. DE CESOLE dont la propriétaire est précisément Marie REGNIER, "fille de Jehan REGNIER..., seigneur de Garchy et de Vimurilles, natif de Saint-Poursant en Bourbonnais".

Sans doute faut-il comprendre St-Pourçain.

C'est à la lumière de migrations familiales qu'il convient de considérer une source considérée à tort comme troyenne.

Certes, Auxerre nous rapproche de l'Auvergne, ce qui pourrait, a priori, conduire à poser le problème des effets locaux en termes moins réservés qu'il n'a été fait (Cf. 4.2.2.1), mais le problème reste ouvert.

(1) G. GUIGUE, 1883, ouvr. cité.

(2) G. CHARVIN, 1970, Statuts, chapitres généraux et visites de l'Ordre de Cluny, t.V, Paris.

Surtout, les accointances bourbonnaises nous rapprochent encore plus de l'Auvergne. La précision des renseignements s'expliquerait-elle de cette manière ? Un membre de la famille aurait-il ressenti les secousses en Bourbonnais ou aurait-il recueilli ces précisions en bourbonnais ?

Mais peut-être est-ce chercher midi à 14 h !

A cet égard, l'enveloppe du séisme propose un compromis (Cf. Annexe B).

4.2.4 - CONCLUSION

La connaissance de ce séisme a fait des progrès notables. A la différence de 1477, un remarquable groupement d'effets notables apparaît à Clermont-Ferrand (VIII), Chamalières, Riom, Mozac, Billom et Pontgibaud. Une aire macrossismique notable est esquissée à l'Ouest (Limoges) et, d'une manière vague, au Nord et à l'Est. Si des problèmes restent en suspens, ils sont moins irritants que ceux que pose le séisme de 1477, encore qu'ils soient parfois liés.

4.3 - UN PROBLEME : 1485 (RECHERCHES COMPLEMENTAIRES)

Au cours de ces dernières années, il est apparu qu'un ouvrage ancien faisait grand cas d'un séisme destructeur survenu aux environs de Riom en 1485, sans autre précision de date(1).

Il est fait état des dégâts subis par l'église du couvent des Franciscaïns, "... qu'il esbranel tellement... Qu'une partie d'icelle tomba ; ...le... Seigneur de Cérières la fit restaurer... et aggrandir la nef d'une voûte au bas, la plus proche du pignon...". En outre, le même personnage "fit faire le grand réfectoire tout voûté, comme aussi le clocher, le tout l'an 1487", sans qu'il soit possible de savoir si ces derniers travaux sont la conséquence du tremblement de terre. De plus, les mots "le tout l'an 1487" se rapportent-ils à cette seule tranche ou à l'ensemble des travaux ? Quant à CHABROL, il écrira, après avoir rappelé la destruction partielle de l'église des Cordeliers : "... JEAN DE CERIERES... la fit rebâtir à ses dépens en 1500".

A cet égard, se posent des problèmes de forme et de fond.

D'abord, G. FAURY a fait un rapprochement entre 1485 et une lettre royale relative aux tremblements de terre d'Auvergne et datée du 17.1.1483 ancien style (1484 nouveau style), en se demandant si 1485 ne résultait pas, chez FODERE, d'une erreur typographique, associée à une confusion chronologique.

M. PELLETIER rapporte cette lettre au séisme de 1477. A ce propos, ne perdons pas de vue que c'est quelques mois plus tard qu'une autre lettre royale suit de près ce dernier. Revient-on sur cette affaire six ans plus tard, à propos de Riom ? Seul un contexte de crise rendrait compte d'un tel décalage. Et en effet, après l'évocation de la fuite des habitants, sans la

(1) J. FODERE, Narration historique et topographique des Couvents de l'ordre de St-François et Monastère Sainte-Claire... Lyon 1619. Les éléments qui nous intéressent ont, en outre, été publiés en 1859 dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand (n.s., t. I), mais semblent avoir échappé à M. PELLETIER.

moindre relation avec un quelconque tremblement de terre, c'est à propos de ceux qui restent qu'il est fait état des destructions dues à un tremblement de terre : "... à ceux qui y sont demeurés à cause des tremblements de terre... leur a été démolie et abattue leur église principale et plusieurs autres maisons et manoirs..." (Cf. 4.1).

D'autre part, les différentes années avancées pour les travaux peuvent suggérer soit une erreur chronologique, soit deux générations de reconstructions.

S'il y a quelques présomptions pour faire songer à 1477, il subsiste cependant un sentiment d'insatisfaction.

Ce problème gagnerait à être creusé.

4.4 - L'HYPOTHESE D'UN SEISME AU MILIEU DU XVe SIECLE (RECHERCHES NOUVELLES)

Le hasard des recherches sur le tremblement de terre de 1477 nous a mis sur la piste d'un séisme du milieu du XVe siècle.

C'est en 1452, que le besoin de réparer les quatre piliers du clocher de St-Amable "cregnant la cheutte dudit clocher...", est présenté comme la conséquence d'un séisme survenu il y a peu de temps : "Et ce à cauze d'ung grand tremblement de terre qui se fit... peu de tempz auparavant duquel toute la volte du bas de la dicte eglise tunmba"(1).

C'est à titre d'hypothèse, sans plus, qu'un séisme survenu "vers 1450" ou "en 1450" est invoqué pour rendre compte des réparations de l'église de Mozat (Cf. 4.1.3.1). Sans qu'il soit possible d'établir son cheminement, il est probable qu'elle est fondée sur la même source.

D'une manière plus large, il se pose donc la question de savoir dans quelle mesure, certaines informations floues mises en rapport avec le tremblement de terre de 1477 se rapportent bien à cet événement ou au contraire à un séisme survenu au milieu du XIVe siècle, sans qu'il soit possible de préciser l'année (Cf. 4.1.3).

Nous ne connaissons aucune autre évocation d'un tel événement, si ce n'est la mention d'un tremblement de terre en 1443 par une liste des séismes de Haute-Loire dont l'auteur ne donne pas ses sources(2).

4.5 - SEISMES AUTRES, MINEURS EN GENERAL

D'une manière marginale, cette rubrique se borne au rappel de mentions parfois discutables de séismes apparemment mineurs des XVe et XVIe siècles.

4.5.1 - 1478 (?)

H. DU RANQUET évoque un séisme en 1478, en précisant que "la ville [Clermont] n'en subit pas de dommages", mais sans donner ses sources(3). Une étude de N.D.-du-Port fait état de "tremblements de terre survenus en 1478" et ajoutant "à l'épouvante générale"(4). L'imprécision de ces propos, dont

(1) Source citée par E. MORAND, 1930, ouvr. cité.

(2) V. ROUCHON, la vie paysanne dans la Haute-Loire, 1936, t.2, p. 97.

(3) H. DU RANQUET, sd., ouvr. cité.

(4) L.A. CHAIX, 1866, Histoire de Notre-Dame-du-Port, Clermont-Ferrand.

les sources n'apparaissent pas clairement(1), n'excluent pas la possibilité de confusions avec le séisme de 1477(2). Ne perdons cependant pas de vue le problème chronologique posé par un texte d'août 1478 attribué par tel auteur à 1477. Une crise sismique complexe en 1477-78 ne peut être exclue a priori (Cf. 4.1.3.1).

4.5.2 - 1479 (?)

M. PELLETIER écrit : "un second séisme est signalé dans les archives de Montferrand le 4 janvier 1479, mais selon toute vraisemblance ne donna lieu à aucun dégât puisqu'on n'en trouve pas mention". L'inventaire signale ce jour une dépense "pour avoir sonné les cloches deux nuits" "pour le tremblement de terre" (CC352), ce qui n'implique pas nécessairement un séisme ce jour-là. Ce texte a fait l'objet d'un contrôle par Madame MALLOT. Il apparaît qu'il date du 4 janvier 1478, en se rapportant au "tremble terre passé", c'est-à-dire, sans doute, au grand séisme de 1477 (cf. Annexe 5).

4.5.3 - 1540

M. PELLETIER signale cette année un séisme, sans autre précision. Sans doute cette information est-elle de seconde main. Sans recherche spécifique, c'est au hasard d'un "ratissage" que sa source a été retrouvée. C'est le Livre de Raison de la Famille DUPRE qui relate cet événement dont l'aire macrossismique serait étendue(3) (Cf. Annexe 19).

4.5.4 - 1570

Les registres paroissiaux de St-Jean-de-Riom (Arch. mun. GG4) font état, en 1570(4), d'un séisme qui a échappé à M. PELLETIER, bien qu'il soit signalé par l'inventaire imprimé.

A la suite de la mention d'un baptême le dernier jour de juillet, deux secousses sont évoquées en ces termes : "... le dit-jour, entour l'heure de six à sept heures du soir, fit un grand tremblement de terre et furent faites processions... Le minuit suivant, tremble encore et derechef firent ... procession le lendemain..." (Cf. annexe 20).

Il serait intéressant de rechercher si ces tremblements de terre ont aussi été ressentis à Clermont-Ferrand.

4.5.5 - 1594

M. PELLETIER signale le 8 mars 1594 "un ébrèglement ... à Riom, les gens sortent de leur maison l'air inquiet", sans indiquer sa source. Ce propos est conforme, par son esprit, à celui de CHABROL : "... il alarma beaucoup, mais ne fut suivi d'aucun accident..."(5).

(1) "...la chronique de Louis XI assure qu'en 1478, l'Auvergne ressentit différentes secousses fort violentes" (Presse Judiciaire du 16.9.1866). A rapprocher d'un propos de M. PELLETIER : "Les chroniques de Louis XI en relatent... plusieurs en 1479 et les situent en Auvergne".

(2) De même, relevons une allusion à un séisme en 1476, dans une rapide énumération -1476, 1478, 1479- qui peut suggérer elle aussi des erreurs chronologiques (H. et E. DU RANQUET, 1932, ouvr. cité).

(3) Bibl. Nat., Manuscrit latin 18351.

(4) 1569, d'après l'inventaire imprimé, 1570, d'après l'archiviste municipal.

(5) CHABROL, 1786, ouvr. cité.

5 - DISCUSSION D'ENSEMBLE

5.1 - LE SEISME DE 1477

5.1.1 - PROBLEMES EN SUSPENS

Cet événement reste particulièrement mal connu à plusieurs points de vue.

Si la date du 6 août est mise en relief par M. PELLETIER, sans que ses arguments nous apparaissent clairement, la procession de Nevers est datée du 2 août. Nous retiendrons cette date ou une date voisine, en dépit des incertitudes d'Auvergne, en admettant, à titre d'hypothèse, un événement majeur d'aire étendue.

A priori, rien n'interdit cependant d'envisager l'hypothèse d'une crise sismique complexe. A cet égard, il est possible de faire état de l'usage de pluriels, encore que les sources soient sujettes à caution, pour le fond ou la forme. Par ailleurs, il est possible de retenir, à la limite, à propos de la procession de Clermont-Ferrand, l'expression "durant le tremblement de terre" qui peut suggérer à première vue une succession de secousses. Bien plus, l'hypothèse d'une crise de longue durée est alimentée par ces propos tenus par la Chronique de MAILLARD à la suite de l'évocation d'un séisme, encore énigmatique pour nous (cf. 4.1.3.2) de fin juin 1477 : "... duravit in pluribus provinciis per longa tempora et diversorum temporum intervalla"(1) (cf. Annexe 13).

5.1.2 - LES EFFETS EN BORDURE DE LA LIMAGNE

M. PELLETIER admet une "intensité... entre le degré 8 et 9 de l'échelle de Richter". Sans nous attarder sur la confusion de l'échelle d'intensité et de la magnitude, les réserves formulées à propos d'Orcival et de Clermont-Ferrand (N.D.-du-Port) incitent à une certaine prudence. Si la chute de clochers, affirmée avec quelque hâte par M. PELLETIER et l'un ou l'autre de ses prédécesseurs, à Orcival et à Clermont-Ferrand, suggérerait effectivement une intensité VIII-IX, les nuances apportées à ce sujet et d'autres éléments permettent d'envisager une intensité moindre, VIII, voire VII-VIII. Encore convient-il de souligner que ces appréciations peuvent résulter du cumul des effets de plusieurs secousses.

5.1.3 - L'ENVELOPPE

Pour la même raison et en raison du caractère clairsemé des témoignages, il serait déplacé de parler d'aire macrosismique. C'est le terme "enveloppe" qui s'impose, globalement, quel que soit le nombre de secousses.

A cet égard, nous ne disposons encore que de repères à l'Est, au Nord-Est et au Nord, à savoir :

- à Ambert, avec un bon degré de fiabilité, sans qu'il soit possible d'apprécier l'intensité ;

(1) G. GUIGUE, 1883, publ. citée.

- à Nevers, grâce à une source de qualité qui permet d'admettre une intensité $\geq V$;

- à Charolles, avec a priori un faible degré de fiabilité : il n'est pas certain que la source épigraphique se rapporte bien à ce séisme, voire à un séisme particulier.

Très réduite jusqu'ici, cette enveloppe est maintenant notable, grâce à Nevers, quel que soit l'épicentre. Sa forme suggère, par ailleurs, la probabilité d'une extension vers l'Ouest, le Sud et l'Est (Cf. Annexe A).

5.1.4 - L'EPICENTRE

Ces éléments ne permettent pas de supputer un épicentre, compte tenu du déséquilibre probable de l'enveloppe et des possibilités de fixation urbaine, sur laquelle M. PELLETIER attire d'ailleurs l'attention. En particulier, ce serait une solution de facilité que de faire appel, sans plus, par réflexe, comme il a été fait pour l'un ou l'autre séisme, aux accidents de la bordure de la Limagne, d'autant plus que d'autres accidents sismogènes sont soupçonnés dans la région.

5.2 - LE SEISME DE 1490

La connaissance du séisme de 1490 est à la fois meilleure et moindre, par rapport à l'état des connaissances fin 1977, selon le point de vue adopté. D'une part, sa connaissance fine s'est améliorée. D'autre part, des interrogations se multiplient au sujet de son aire.

5.2.1 - LE NOMBRE DE SECOUSSES

En Auvergne même, une succession de secousses est signalée par un texte de l'abbaye de Sauxillanges, texte dont la mise en valeur est due à la sagacité de H. PELLETIER. Il est fait état de secousses aux environs de 5, 9 et 10 h : "...circiter horam quintam, nomam et decimam, alternatim pluribus et reiteratis vicibus...". Il n'est cependant pas certain que ces différentes secousses soient toutes notées à Sauxillanges même. En effet, après avoir évoqué l'Auvergne, ce texte donne pour Sauxillanges même la précision suivante : c'est au cours de l'office -c'est le premier jour de Carême- que le tremblement de terre est ressenti. Il conviendrait donc de rechercher l'heure de l'office, en faisant appel à un spécialiste de liturgie.

On saisit l'intérêt de cette démarche. Pour saisir le scénario de cette crise sismique, il convient en effet de caractériser tant soit peu les différentes secousses les unes par rapport aux autres. Si M. PELLETIER évoque "des secousses sismiques avec répliques", nous ignorons sur quels éléments se fonde ce propos. Autrement dit, quelle est la secousse principale ?

Indépendamment des doutes qu'ils suscitent par ailleurs, les textes relatifs à Gourdon et à Sarlat font, fort à propos, état d'une heure : "... entre huit et neuf heures du matin" (G. LACOSTE) "à 9 h du matin" (MALINOVSKI). En admettant que ces auteurs se fondent sur les mêmes matériaux, nous nous abstenons de discuter de ces nuances, en attendant de pouvoir mettre la main sur leur source. Quoiqu'il en soit, il est permis de songer à une secousse majeure, ressentie dans une aire étendue, mais sans préjuger de l'épicentre, vers 9 h.

Faisons appel aux textes de Limoges et de Troyes, sans perdre de vue qu'ils procèdent à un amalgame avec des éléments météorologiques.

Précisément, le texte de Limoges fait commencer l'ensemble des événements qu'il évoque -grêle, tremblement de terre, etc.- à environ 9 h pour les faire durer jusqu'à la nuit.

Quant au texte de Troyes-Auxerre, il fait état de deux secousses, l'une "environ de IX à X heures du matin", l'autre "à leur de deux heures après-midi".

La première indication est en parfait accord avec les précédents éléments et surtout avec le texte de Sauxillanges. A 9 h et à 10 h, de 9 h à 10 h, la cohérence est remarquable, à tel point qu'il est permis de songer à une source commune. D'une manière significative, la même expression est utilisée par la Chronique de MAILLARD : "... inter horas nomam et decimam de mane ..." (1) (Cf. Annexe 13).

Quant à la seconde, elle n'est pas signalée explicitement en Auvergne.

A titre d'hypothèse, nous admettons donc, en simplifiant :

- un précurseur, en Auvergne, vers 5 h,
- un événement notable, du moins en Quercy, sous réserve de contrôle, sans doute aussi en Auvergne et peut-être en Limousin vers 9 h,
- un événement notable, en Auvergne, vers 10 h, à moins d'admettre une succession de secousses de 9 à 10 h,
- une réplique, non localisée, vers 14 h (2).

5.2.2 - LES EFFETS EN AUVERGNE

M. PELLETIER envisage dans la région de Clermont-Ferrand une intensité IX. Compte tenu de plusieurs réserves, elle serait surévaluée. Une intensité de l'ordre de VIII est admise à titre d'hypothèse.

5.2.3 - L'ENVELOPPE

Jusqu'ici, l'aire de ce séisme paraissait bien plus étendue que celle du tremblement de terre de 1477. En fait, elle est maintenant moins connue, en raison de la fragilité des indices : d'une part, l'écho d'Auxerre (?) est difficilement interprétable, faute de savoir si le séisme y a été effectivement ressenti. D'autre part, l'origine des renseignements relatifs à Gourdon et à Sarlat ne cesse de nous échapper ; ils sont désormais discutables au plus haut point (3). Aussi bien le témoignage de Limoges fait-il figure d'élément relativement solide pour faire admettre une aire étendue, susceptible d'englober les autres points.

(1) (G. GUIGUE, 1883), ouvr. cité.

(2) Un propos certes ambigu de la Chronique de MAILLIARD peut suggérer en outre, une réplique le 6 mars : "Et sabbati sexta Marcii, inter decimam et undecimam horas, interum fuit terre motus et tonitrua impetuosa" (G. GUIGUE, 1883, publ. citée).

(3) De nouvelles recherches font en effet apparaître une sismicité méconnue.

Par ailleurs, l'extension de l'aire vers l'Est est soulignée en termes généraux par la Chronique de MAILLIARD : "... per ... Alverniam, Sabbaudiam, Brecciam, Dalphinatum et ceteras provincias adjacentes ..." (1) (cf. Annexe 13). Pour l'instant, ces indications sont cependant quelque peu hypothétiques en raison des hésitations auxquelles cette source donne lieu pour un autre événement.

Ces éléments rendent très malaisé le tracé d'une enveloppe (Cf. Annexe B).

5.2.4 - L'EPICENTRE

L'épicentre est situé par les travaux classiques sur la bordure occidentale de la Limagne, en raison des effets signalés à Clermont-Ferrand et dans ses environs. Cette interprétation était cependant troublée jusqu'ici par les informations relatives au Quercy, à près de 200 km. Si les dégâts survenus à Gourdon et Sarlat avaient été confirmés, plusieurs hypothèses auraient pu venir à l'esprit.

En admettant un même événement principal, il aurait été possible d'envisager

- soit une enclave d'intensité notable à distance ;

- soit un épicentre dans l'intervalle, dans un domaine pauvre en sources, mais où des accidents majeurs apparaissent de plus en plus, à la lumière de données récemment recueillies, comme sismogènes. Sans connaître les données relatives au Quercy, M. PELLETIER s'interroge d'ailleurs d'une manière générale au sujet de l'absence de témoignages au sujet des séismes de la fin du XVe siècle dans le Cantal : "... on peut penser à une lacune, mais aussi au fait qu'ils n'y ont peut-être pas été ressentis" (2). Précisément, le souci de poursuivre la discussion à cet égard, avait été l'une des raisons de la proposition de collaboration à lui faite.

Bien que le point de départ de cette discussion soit maintenant discutable, rien ne nous autorise pour autant à mettre l'accent sur la bordure occidentale de Limagne, en renouant avec les travaux classiques. D'autres possibilités d'explication sont données par la carte sismotectonique, qu'il s'agisse d'accidents à l'Ouest ou transversaux.

Quoiqu'il en soit, c'est en désespoir de cause que la carte sismotectonique (état des connaissances fin 1977) relie la région de Clermont-Ferrand aux indications ponctuelles de Gourdon-Sarlat par un trait doté, cas unique, de flèches en ses deux extrémités. En cas de révision de cette carte, il serait légitime de s'interroger au sujet du maintien de ces indications.

Par ailleurs, compte tenu de ce qui vient d'être dit au sujet des différentes secousses, rien n'interdit a priori de songer à des séismes notables d'intensité voisine, avec des épicentres différents.

(1) G. GUIGUE, 1883, publ. citée

(2) Ces remarques s'appliquent aux intensités tirées des indications de LACOSTE. Par contre, il est plausible, compte tenu de ce que nous avons par ailleurs de l'enveloppe, que le séisme ait été ressenti dans ces parages.

5.3 - LE SEISME DU MILIEU DU XVe SIECLE

Bien mal connu, le séisme du milieu du XVe siècle ébranlerait les piliers de St-Amable de Riom, ce qui impliquerait une intensité notable de l'ordre de \geq VII. S'il mérite d'être pris en considération pour l'appréciation de l'intensité maximale régionale, en admettant la possibilité d'une intensité épiscopale supérieure à quelque distance de Riom, et pour la discussion de la fréquence des événements notables, notre information est malencontreusement unique, de sorte que la discussion de la profondeur de cet événement est impossible.

6 - CONCLUSIONS

Les conclusions sont multiples.

Notons d'abord, par rapport aux travaux classiques, l'accroissement du nombre des témoignages et des indices dont l'interprétation est souvent malaisée. Cependant la variété des sources compense ces difficultés en permettant des recoupements : chronique, délibérations municipales, délibérations de chapitres, "Chapitre" d'un ordre, comptabilités minutieuses, documents judiciaires.

La tranche chronologique de l'activité sismique notable du XVe siècle se trouverait élargie à un demi-siècle. Aux événements désormais classiques de 1477 et de 1490 s'ajouterait un séisme notable, mal connu, au milieu du siècle.

Pour les tremblements de terre de 1477 et de 1490, une analyse serrée des sources conduit à admettre dans la région de Clermont-Ferrand des intensités maximales connues de l'ordre de VII-VIII et VIII, sans préjuger des intensités épiscopales. A ce propos s'imposent quelques remarques. Par rapport aux appréciations de M. PELLETIER, la carte sismotectonique de la France (état des connaissances fin 1977) admettait, en un premier temps, des intensités légèrement moindres. En mettant l'accent sur des interprétations discutables, en faisant apparaître des contradictions et des invraisemblances, la présente consultation confirme cette tendance. Il est cependant permis de penser que cette évolution ne modifierait que le petit détail d'une carte sismotectonique mise à jour, si les mêmes conventions graphiques étaient mises en oeuvre, du moins pour les aires et les épiscopales, auxquels pourraient s'ajouter de nouvelles indications ponctuelles.

Encore ces intensités peuvent-elles résulter du cumul de plusieurs secousses qu'il n'est encore possible de différencier dans quelque mesure qu'en 1490.

D'autre part, rien ne permet de savoir si les intensités épiscopales de ces deux séismes sont du même ordre. A fortiori, ce problème se pose-t-il pour le séisme du milieu du XVe siècle (intensité \geq VII à Riom ?), en raison de l'unicité du témoignage. Quoiqu'il en soit, c'est le séisme de 1490 qui est susceptible de faire figure de séisme de référence, fût-ce par argumentation négative, en raison de l'insuffisante connaissance du séisme de 1477.

Si un séisme notable du milieu du siècle n'est connu jusqu'ici que par un seul témoignage, les séismes de 1477 et 1490 présentent sans aucun

doute des aires notables, à en juger par les "enveloppes" qu'il est possible d'esquisser, relativement bien établie pour le premier, riche en problèmes pour le second.

Si l'épicentre du séisme de 1477 nous échappe, d'autant plus qu'une "fixation urbaine" ne peut-être exclue, les précisions relatives à la Limagne et à son pourtour (région de Clermont-Riom, Billom, Pontgibaud) rendent plausible l'hypothèse d'un épicentre dans ces parages. En revanche, une grande prudence ne cesse de s'imposer pour le séisme de 1490. Dans les deux cas, rien ne permet jusqu'ici d'envisager a priori des épicentres sur la bordure occidentale de Limagne. D'autres possibilités d'explication se présentent, qu'il s'agisse d'éléments sismogènes transversaux ou à l'Ouest de la Limagne. A cet égard, il n'est pas inutile de rappeler le "précédent" du séisme forézien de 1879. Si les travaux classiques admettent en quelque sorte "d'office" un épicentre sur la bordure orientale de Limagne, l'épicentre macrosismique se situe en réalité dans les Monts du Forez, en même temps que l'allongement des isoséistes peut faire songer à un accident transversal.

D'une manière générale, il est permis d'espérer que les rapides progrès de la connaissance de base de la sismicité de l'Auvergne, longtemps négligée et qui, répétons-le, ne présentait aucun caractère prioritaire au cours du Projet Sismotectonique, se prêteront à l'une de ces interprétations sismotectoniques régionales que le BRGM avait envisagé d'entreprendre dans ce domaine sur fonds propres, avant que la réduction draconienne de ces derniers ne compromette ces projets.

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES

SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

B.P. 6009 - 45060 Orléans Cedex - Tél.: (38) 63.80.01

LES SÉISMES NOTABLES D'AUVERGNE AU XV^e SIÈCLE

MISE A JOUR ET SYNTHÈSE DE SISMICITÉ HISTORIQUE

Tome II

ANNEXES

par

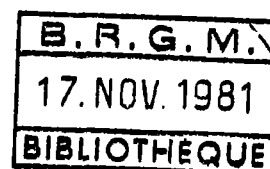
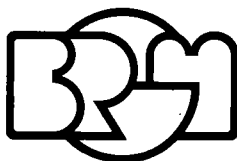
J. VOGT

ÉTUDE EFFECTUÉE POUR

LE COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE, DÉPARTEMENT DE SURETÉ NUCLÉAIRE

ET

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE, DIVISION GÉOLOGIE ET GÉOTECHNIQUE



Département génie géologique

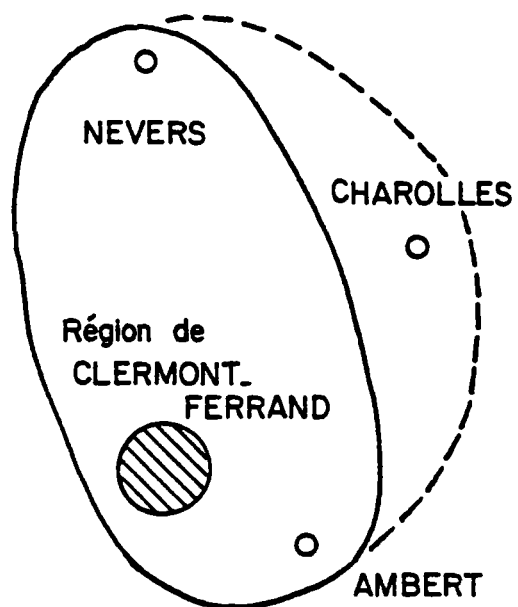
B.P. 6009 - 45060 Orléans Cedex - Tél.: (38) 63.80.01

Rapport du B.R.G.M.

81 SGN 691 GEG

Octobre 1981

"ENVELOPPE" DU SEISME DE 1477

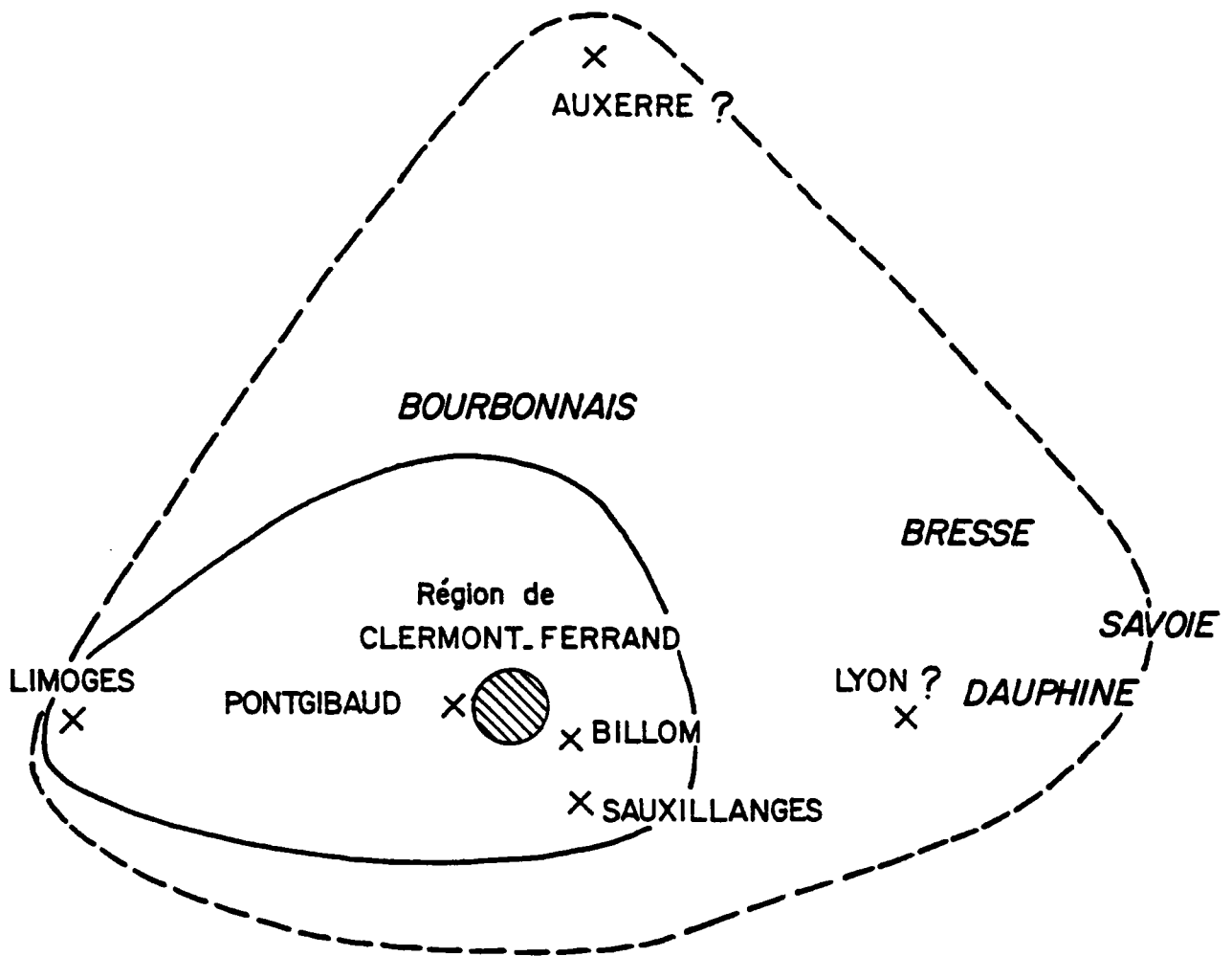


— Eléments solides
- - - Eléments hypothétiques

1/25 00 000

ANNEXE . - A -

"ENVELOPPE" DU SEISME DE 1490



QUERCY ?

— Eléments solides

- - - Eléments hypothétiques ou vagues

1 / 2 500 000

ANNEXE - B.

ENVELOPPE DU SEISME DE 1490

COURRIER DE MADAME MALLOT, HISTORIENNE CLERMontoISE

Monsieur J. VOST
Bureau de recherches
Géologiques et minières
Division risques naturels

Romagnat le 2 Mars 1981

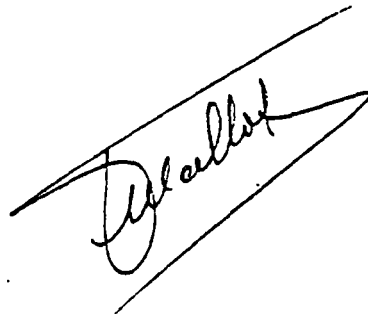
Monsieur,

Voici, comme convenu, une partie du travail sur les tremblements de terre en Auvergne au XV^es. Afin de pouvoir se repérer facilement, au cas où vous auriez des questions à me poser sur les textes, j'ai affecté les photocopies de chiffres arabes et les "problèmes à résoudre" de chiffres romains de I à XVII, et cela dans l'ordre donné par vous dans votre lettre du 11 Février 1981. Je dois vous signaler encore que j'ai conservé les dates inscrites sur les documents, il faudra donc ajouter une année entre le 31 Décembre et le 25 Mars, puisque l'Auvergne suit le style de l'Annonciation pour dater ses documents.

Je doute fort que la centaine d'heures que vous proposez soit suffisante pour débrouiller tous les problèmes car M FEL-PIER ne donne pratiquement pas de renseignements sur ses sources et lorsqu'il en donne une vague mention, elle est fausse. Ainsi j'ai passé deux jours à rechercher la lettre de Charles VIII du 17 Janvier 1483 (soit 1484 en nouveau style) qu'il disait être aux Archives Départementales (Rev. Sc. Nat d'Auvergne) 1969 p 24 et 30). En fait, cette lettre se trouve aux archives municipales de Riom. Il s'agit même de la lettre donnée par vous en photocopie (annexe I) ! Donc le problème N°IV se trouve être une partie du problème N°I.

Je pense n'avoir plus rien à vous dire pour l'instant à part vous demander si vous voulez de simples transcriptions ou de traductions pour les textes latins?

En espérant que le travail vous conviendra, recevez Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in cursive script, enclosed within a hand-drawn, slightly irregular rectangular border. The signature appears to read "D. Callet".

Monsieur J. VOGT
Bureau de recherches
Géologiques et Minières
Division risques naturels

SNG / GEG	
Arrivé le	29/04/81
N°	111
	J. VOGT

Romagnat le 29 Avril 1981,

Cher Monsieur,

Excusez mon silence, j'ai d'abord été absente de chez moi, ensuite j'ai eu à rendre un travail pressé à la faculté. Je crains maintenant de ne plus pouvoir consacrer beaucoup de temps aux recherches jusqu'au début du mois de Juin, d'ailleurs je crois que nous avons épuisé la documentation susceptible d'être atteinte de manière relativement facile.

Je me suis rendue hier après-midi à la faculté de géologie de Clermont pour donner une note sur "les obituaires" de Sauxillanges et de Mozac à M. ROQUES. Les recherches n'ont pas abouti, j'arrive à la conclusion qu'il faut interroger M. PELLETIER, sinon l'enquête pourrait nous mener très loin. M. ROQUES m'a aimablement proposé de me communiquer votre rapport sur "les séismes notables d'Auvergne au XV^es". Je m'aperçois que la pensée de M. SEVE était assez proche de la mienne quant aux problèmes V, VII, XIV.

-Au sujet de l'inscription du château de Charolles_ (problème XIV)

+il s'agirait tout d'abord de savoir si la transcription du dessin a été bien effectuée, en avez-vous des preuves?

+en outre, en tenant compte des décalages des différents calendriers, ne trouvez-vous pas un certain parallélisme entre les propos de

Benoit MAILLIARD (chronique publiée par G. GUIGUE) et M. MOLIN (Annales Académie de Mâcon T LI, 1972-1973):

MAILLIARD

MOLIN (p 90)

-l'an du Seigneur 1472, au mois de Janvier, " -l'an 1471 apparut la comète,
..., apparut une grande comète, (p 18 ou " "
139), " "
-l'an du Seigneur 1477, ..., avant dernier " -7 ans après ... terre trembla toute la
jour de Juin, environ la 7ième heure du " belle saison,
matin, il y eut grand tremblement de terre, "
(p 21 ou 144)

il faudrait éventuellement encore déterminer les influences réciproques entre la personne qui a commandé la gravure de la pierre et Benoit MAILLIARD.

-Notre-Dame du Port (problème V)

pour le curieux mot (V-6), "ausentier", je pense avoir trouvé la solution même si au premier abord cela semble "tiré par les cheveux". Pour comprendre le mot:

+il faut considérer que ce passage de la phrase est en français. Le cas est assez fréquent, il se trouve notamment dans les actes capitulaires de N.D du Port (par exemple V61, les trois premières lignes sont en français: "le dimenche XXVII° jour de Juilhet ce assen sa le disme dEydat ...") et dans le texte latin de la chronique de MAILLIARD,

+ensuite il faut couper le mot: "au sentier",

+puis rétablir l'orthographe en tenant compte de la prononciation régionale, soit: "au saintier", c'est-à-dire au fondeur de cloches (dictionnaire de GODEFROY) tout simplement !

-FODERE p 78:

"l'an 1485, il y eut dans Rion et les lieux circumvoisins un si espouvan-

table tremblement de terre ...",

je n'ai pas rencontré jusqu'ici d'élément pouvant infirmer ou confirmer cette date. J'ai même fini par croire (comme dans votre rapport p 26) à une erreur typographique ou à une confusion chronologique, solution pour laquelle je pencherais volontiers. FODERE écrit longtemps après les faits qu'il raconte et je pense qu'il les confond avec un autre événement qui frappait alors fortement les imaginations: l'éclipse du 16 Mars 1485 (p 30 dans Chronique de MAILLIARD).

Mais avez-vous sondé le fonds des Cordeliers aux archives départementales

-à propos des séismes au milieu du XV^es (votre rapport p28-29)

avez-vous consulté les suppliques vaticanes dans H. DEMIFLE, "La désolation des églises, monastères, hôpitaux en France vers le milieu du XV^es" (2 T, 1897)? On y trouve parfois des renseignements intéressants pour cette période.

-Les séismes mineurs (votre rapport p 28-29)

Comme j'avais supprimé le tremblement de terre de 4 Janvier 1479 pour le placer en 1477, j'ai essayé de trouver les "chroniques de Louis XI" qui semblaient confirmer l'hypothèse d'un tremblement de terre à cette date là (M. PELLETIER Rev Sc Nat d'Auv 1969, p 25). Je me suis reportée à la bibliographie de M. PELLETIER p 32:

+F. REYNARD 3 Ephémérides d'Auvergne" (Clermont Fd 1870) p 157. L'auteur parle d'une chronique de Louis XII qui affirme plusieurs tremblements de terre en Auvergne pendant l'année 1478,

+vous indiquez pour votre part, selon la Presse Judiciaire du 16.9.

1866 (votre rapport p 28, note 3) que "la chronique de Louis XI assure qu'en 1478, l'Auvergne ressentit différentes secousses fort violentes!

Avez-vous trouvé une solution à ces avis divergents?

Tout ce que je puis dire à ce propos, c'est qu'il ne s'agit pas d'une chronique officielle du temps de Louis XI puisque les historiographes de

ce règne, Jean CASTEL, puis Mathieu LEVRIEN, n'ont pas laissé d'oeuvres pouvant leur être attribuées.

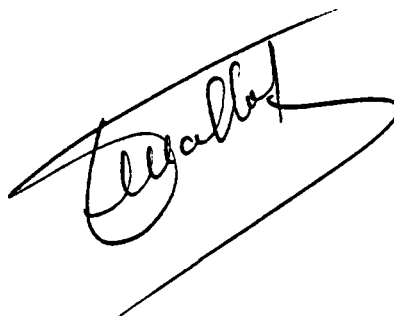
J'ai relu COMMYNES puisque c'est le premier nom qui vient à l'esprit pour cette époque, mais je n'ai pas trouvé mention de tremblements de terre. Les autres chroniqueurs concernant la période sont nombreux, avez-vous trouvé celui dont il est question?

-les statuts de l'ordre de Cluny par Dom CHARVIN:

J'ai lu l'ouvrage selon vos conseils. Les précisions sont faibles: mention d'un extraordinaire tremblement de terre (non daté), qui a anéanti l'église et les autres édifices du monastère. On retrouve encore la confusion fréquente entre Mozac et Moissac. Avez-vous réussi à vous procurer une photocopie du manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal? S'agit-il d'une copie tardive ou effectuée à la même époque que l'original disparu?

Je n'ai plus grand'chose à vous dire sinon que je n'ai pas très bien saisi votre dernière note à propos de l'ours. Pouvez-vous me donner des précisions?

En espérant que votre travail avance selon vos désirs, recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Castel', is written over a large, sweeping horizontal stroke that underlines the signature.

COURRIER DE M. L'ARCHIVISTE DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME
AU SUJET DU SEISME DE 1477

Puy de DÔME

T.T. 1477

Clermont-Ferrand, le 23 août 1976

ARCHIVES
DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
ET DE L'ANCIENNE AUVERGNE
PRÉFECTURE 42-42
18, Boulevard Desaix - Tél. 92-
63033 - CLERMONT-FERRAND CEDEX

Le Conservateur en chef
des Archives pour la Région d'Auvergne,
Directeur des Services d'Archives
du département du Puy-de-Dôme,

à

Monsieur VOGT
Directeur du B. R. G. M.
B.P. 6009

45018 ORLEANS CEDEX

Objet : Département du Puy-de-Dôme. Séismicité historique.
V/Réf. : SMH/GEO JV/MD/683 du 19 août 1976.

Monsieur,

En réponse à votre lettre citée en référence je puis vous
fournir les précisions suivantes.

Je me suis reporté aux Annales de l'Académie de Mâcon
pour voir l'article dont votre lettre fait état, signé de A. Molin.
Cet article ne fait que reprendre, en la simplifiant et parfois en la
déformant, l'étude d'Henri Pelletier "Notes historiques sur les séismes
en Auvergne" publiée dans la Revue des Sciences Naturelle d'Auvergne,
nouvelle série, volume 35, année 1969, que je crois vous avoir signalée
en son temps. Cet article n'apporte donc rien de neuf à ce qui était
déjà connu.

Vous m'avez demandé de bien vouloir vous faire connaître
les allusions au séisme du 6 août 1477 faites par les actes capitulaires
de Notre-Dame-du-Port et de l'obituaire de Mozat. En ce qui concerne
ce dernier document il serait bon de demander à Monsieur Pelletier
(laboratoire de géologie de Clermont) ce qu'il entend par obituaire de
Mozat car les listes d'obituaire -et celle qui concerne l'Auvergne a été
récemment revue et complétée- ne connaissent pas l'obituaire de Mozat.
Je n'en connais pas davantage.

Par contre, il est effectivement fait mention dans le registre
des actes capitulaires du chapitre de Notre-Dame-du-Port d'une cloche
cassée par le tremblement de terre, ceci dans les chapitres du 21 novembre
et du 18 décembre 1477. Je vous transcris en note le texte de ces allusions
qui est en latin. Il est également fait mention dans ce registre de

...

réparation au pinnacle . Je ne sais si celle-ci dépend ou non du tremblement de terre car s'il en est question dès le 7 août 1477, la cause de sa détérioration n'est pas spécifiquement attribuée au tremblement de terre. Je vous donne également la transcription de cette mention.

Restant à votre disposition pour toutes précisions dans la mesure où les sources le permettent, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes plus distingués sentiments.

R. SÈVE

A. D. Pier-ref. Douce, 4 & 21, fol. 233 (24 novembre)
"Ultimus quod bailli fecerunt facere sibilum (sic pour sibilum)
fractum ex motione terre et quod sit factum in Nathele Domini
sequenti"

- Les autres que le bailli (officiers du Chapitre chargés des affaires
municipales) font faire une cloche cassée par suite de l'événement
de terre et que ce soit fait à la Noël suivante -

- id - fol. 233 v° (18 décembre)

"Fuit ordinatum solvere et facere unum sibilum (! - est-ce le nom
de fondau ?) per factione sibilati facti ex motione terre de argento
quod bailli recepit a decimariis Eydat"

- Il a été ordonné de payer et livrer un ... pour la réparation
de la cloche cassée par suite du tremblement de terre de l'époque que
le bailli a reçu des dimiers d'Eydat -

(la somme n'est pas indiquée)

- id - fol. 230 v° (7 août)

"Petrus domini capitulantis ordinaverunt magistrum Cicerum
de Selva et M. Mandonier ad ponendum remedium pinnaculo
ad emendandum minus scandalum"

- Les susdits sieurs tenant chapitre mandèrent maître Cyprien de Selva
et M. Mandonier (ce sont 2 chanoines) pour porter remède au pinnacle
afin d'éviter plus grand dommage -

(il n'est pas question de tremblement de terre - et pas de somme)
aux autres passages où il est question du pinnacle: fol. 232 v° (28 septembre)
232 (9 et 23 octobre), 233 (6 novembre)

il semble que c'est
le nom du maître de
l'église de Clodès
(sibilum ou
latin) - il s'appelle
cassée - voir 33
livre fourme
(cf. fol. 236)

f. T. T. = 6 no. 5

EXTRAITS DES ARCHIVES DE NOTRE-DAME-DU-PORT A CLERMONT-FERRAND
AU SUJET DU SEISME DE 1477
(TRANSCRIPTION PAR MADAME MALLOT)

Notre-Dame du Port (série 4G 2I)

7 Août 1477:

Predicti domini capitulantes ordinaverunt magistrum circicum deSelva et M Mando-
nier
ad ponendum remedium pinaculo ad evitandum maius scandalum.

25 Septembre 1477:

Prefati domini capitulantes comisserunt magistrum circicum deSelva domini G De-
montibus
et M Mandonier profacto pinaculi ecclesie ad ipsum descendit^{dam} (?) et
cum Petro Jabonel dictum Perrot meliore modo et forma quibus poterant eis
videbitur ad comodum ecclesie
et prohiis omnibus dictum capitulum debet dare dicto Jabonel sine Perrot summan
viginti
librarum turonensium et cum hoc debet sibi remanere ferrum et plumbum quod dici
se
habere excramponis ex quibus erant cramponate lapides quos descenderat adicto
pinaculo et cum hoc capitulum debet sibi dare liberationem ad modum unius chora
hinc
ad festum Pasche.

Notre-Dame du Port (série 4G 2I)

23 Octobre 1477:

Fuit conventum inter dictos dominos et Petrum Jabonel dictum Perrot quod dictus

Perrot

sepit honus cohoperendi residuum pinaculi quod descenderat

ut tenebatur per quasdam

litteras per magistrum Andream

Moneron not... clar... (vaiseemblablement notarium claromantis)

sreceptas

in modum

sequentem videlicet informam daguillete et per paws sicut dictum pinaculum est

factum bene descendet actare ad regardum expertorum de bono

et sufficiente memore ad quam cohoperturam ut decibat erant neccessario.

Avant dernier jour d'Octobre 1477:

Fuerunt commissi G deMontibus et M Mandonier ad videndam reparationem

neccessariam indomo dyaconoso et ordinand... cum dicowbus quam (?)

reparationem facient.

Notre-Dame du Port (série 4G 2I)

21 Novembre 1477:

Ulterius quod baiuli faciant facere sibolum fractum exmotione terre et quod sit factum in Nathale domini sequenti.

18 Décembre 1477:

Fuit ordinatum solvere et tradere ausentier profactione simbali fracti exmotione terre de argente quod baiulus recepit addecimarus eydici.

Le d'... par... en...
 Et le d'...
 ...

Quelques que...
 ...

Janviers.	Junis pleins
25 Fevrie	27 C de pleins
et demourant	
en mandement	
par l'ordonnance	
	et fessent.

...
 ...
 ...
 ...

...
 ...
 ...

...
 ...
 ...

Notre-Dame du Port
 série 46. 21 folio 230^{vo}

Item de jour que fut en l'anné de septembre. un p...
 furent pris en cept...
 Cours.
 J...
 J...
 J...
 J...
 J...
 J...

grande livraison
 collation a...
 dans...
 Jean...

De l'...
 furent...
 de...

Item de jour que fut en l'anné de...
 furent pris en cept...
 Cours.
 J...
 J...
 J...
 J...
 J...

reparation du p...
E

De l'...
 furent...
 de...

vente double d'...

furent...
 de...

libre

furent...
 de...

furent...
 de...

Notre-Dame du Port siec 46. 21. folio 231^{ro}

¶ In die sabbati que fuit v^o Janu^o mensis...
fructus p^oris in capite p^omidem d^onis p^op^ontis
P^orbis

- 7 chevrons.
- 7 amers.
- 7 p^orbis.
- 7 d^omond.
- 7 p^orbis.
- 7 p^orbis.

... de p^orbis
... de p^orbis
... de p^orbis
... de p^orbis

¶ In die sabbati que fuit v^o Janu^o mensis...
fructus p^oris in capite p^omidem d^onis p^op^ontis
P^orbis

¶ In die sabbati que fuit v^o Janu^o mensis...
fructus p^oris in capite p^omidem d^onis p^op^ontis
P^orbis

¶ In die sabbati que fuit v^o Janu^o mensis...
fructus p^oris in capite p^omidem d^onis p^op^ontis
P^orbis

¶ In die sabbati que fuit v^o Janu^o mensis...
fructus p^oris in capite p^omidem d^onis p^op^ontis
P^orbis

- Censur.
- 7 p^orbis.
- 7 d^omond.
- 7 p^orbis.
- 7 p^orbis.
- 7 p^orbis.

... de p^orbis
... de p^orbis
... de p^orbis
... de p^orbis

¶ In die sabbati que fuit v^o Janu^o mensis...
fructus p^oris in capite p^omidem d^onis p^op^ontis
P^orbis

¶ In die sabbati que fuit v^o Janu^o mensis...
fructus p^oris in capite p^omidem d^onis p^op^ontis
P^orbis

¶ In die sabbati que fuit v^o Janu^o mensis...
fructus p^oris in capite p^omidem d^onis p^op^ontis
P^orbis

Notre-Dame du Port 46.21
folio 233^{ro}

TEXTE CLERMONTOIS DE 1478, SANS DOUTE RELATIF
AU TREMBLEMENT DE TERRE DE 1477
(TRANSCRIPTION PAR MADAME MALLOT)

... les réparations ... murailles de ... par le trem- ... plusieurs parts que ... occasion du troublement de ... Et quel plust ... ordonnance ... de ces réparations ...

Guillaume ... Bertrand ... Thomas Constant ... pour voir et ... les plus vigentes ...

les requêtes

Pierre Bouchier ... l'abbé de ... habitants ... de la ville de ...

Délibérations municipales de Clermont: 6 août 1478

Item plus a esté exposé par monsieur le capitaine
de ladite ville sire Augier Baubet disant
que il est bien grant neccéssité de faire
des réparacion en ladite ville tant aux
murailles que aux tours de laditeville et
en plusieurs pars que ce sont derruys
tant pour occasion du trablement de
la terre que autrement et quil plust
ausdits existans en ladite chapelle de
ordonner gens saiges et souffisans pour
veoir et visiter lesdites réparacions
neccéssayres en ladite ville etc...

A esté ordonné pour veoir et visiter
lesdites réparacions de ladite ville et la
ou il yaura plus grant neccéssité
cest assavoir sires Guillaume Faure Bertrand
de Bort et Thomas Constave et enssemble
eulx monsieur et le capitaine de ladite ville.

Remarque:

Il y a ici un problème chronologique que nous reprendrons ultérieurement.

TEXTE RELATIF AU TREMBLEMENT DE TERRE DE 1477 A MONTFERRAND
(TRANSCRIPTION PAR MADAME MALLOT)

Archives municipales de Montferrand: le 4 Janvier 1477

(CC. 352, fonds de Montferrand 5E 113 Dep fonds II)

- date du premier paragraphe (partie droite):

le premier jour de Janvier lan 1477

- date du second paragraphe:

le 4° jour de Janvier lan que dessusdit

X Julhen Platron Robert Moliad

Estienne Sabdie Anthoine Perollet

Estienne Fornet ont certifié avoir

eu desdits consulz lasomme decinq

solz tournois pour avoir sonné

deux nuytz les campanes

pour le tremble terre passé fet

jour dessusdit somme 5 solz.

Remarque:

on ne peut en aucun cas adopter la chronologie de M. FELLETTIER pour ce texte (Rev Sc Nat d'Auvergne, 1969, p: 25 et 30). Le texte date du 4 Janvier 1477, soit du 4 Janvier 1478 en nouveau style. Le texte relate des faits passés dans le courant de l'année 1477.

COMMENTAIRE DE MADAME MALLOT
AU SUJET DE L'INSCRIPTION DE CHAROLLES

Inscription du Château de Charolles dans annales de l'Académie de Mâcon
(tome LI, année 1972-1973)

Lan M.IIIII.LVII a parut la comette

VII ans après pluit sang avuon

...

terre, trembla ...

Je ne suis pas très habituée à lire les inscriptions sur pierre, cependant je n'arrive pas à faire la même lecture que l'auteur de l'article, M. MOLIN (p: 90). Ce dernier indique 1471 mais je lis pour ma part 1457, en considérant que le C de la centaine est sous-entendu (ce qui arrive fréquemment d'ailleurs). Le tremblement de terre dont il est question se placerait ainsi en 1464 (1457 + 7 ans) ce qui complique encore plus les choses.

J'ai consulté à ce propos Melle LECLERCQ aux archives, elle est du même avis que moi.

*Madame Mallot
Clermont 23 mars 1981*

LA CURIEUSE INSCRIPTION DU CHÂTEAU DES SIRES DE LA MAGDELAINÉ A CHAROLLES¹

Il existe à Charolles, à l'est de la ville, sur la colline, près du prieuré, un important bâtiment de la fin du xv^e siècle, dont les vastes proportions et l'ornementation sobre trahissent la noble origine, « c'est une maison fort belle » au dire d'Antoine Malteste. Reste de l'ancienne demeure seigneuriale des sires de la Magdelaine, illustre famille charollaise, dont les armoiries sont répétées maintes fois sur les linteaux et clefs de voûte.

Ce bâtiment se trouve malheureusement englobé dans ceux de la faïencerie d'art fondée en 1844 par Hippolyte Prost, sur l'emplacement du château et dans ses dépendances.

Dans la façade, sur la cour tournée au nord, entre deux fenêtres au-dessus de la porte d'entrée, qui donne accès à un escalier à vis, se détache une pierre de 0,80 x 0,80, sur laquelle sont gravées des inscriptions, très bien conservées, relatant divers phénomènes et calamités qui affligèrent les populations de la région entre les années 1471 et 1481.

Voici le texte de cette inscription en gothique minuscule de huit vers médiocres en français de l'époque :

L'AN MCCCC LXXI APPARUT LA COMETTE
VII ANS APRES PLUIT SANG AVUON
III SOLEILS VEHUS MAÏTES FOIS II FUT ETRANGE PLANETTE
DONT S'ENSUIT GRANDE CONFUSION
TERRE TREMBLA T LA CHIERE SAISON
SURVINT L'AN QUATRE VINS ET UNG
MORTALITE, FAMINE, GUERRE, SANS ACHOISON
ONT DESTRUIT L'EGLISE, NOBLESSE T LE COMUNG

soit en français actuel :

L'an 1471 apparut la comète
7 ans après pluie de sang avons
3 soleils vus maintes fois, 2 étaient d'étranges planètes
Dont s'ensuit grande confusion
Terre trembla toute la belle saison
Survint l'an 1481
Mortalité, famine, guerre, sans relâche
Ont détruit l'église, la noblesse et le commun.

1. Présenté à la séance du 7 décembre 1972.

LA CURIEUSE INSCRIPTION DU CHÂTEAU DE LA MAGDELAINÉ

Ces deux quatrains sont flanqués de deux phylactères d'une saillie plus forte, portant des inscriptions de mêmes caractères mais en latin ; ce sont des vœux pour la cessation de ces fléaux.

Sur le cordon de droite on lit :

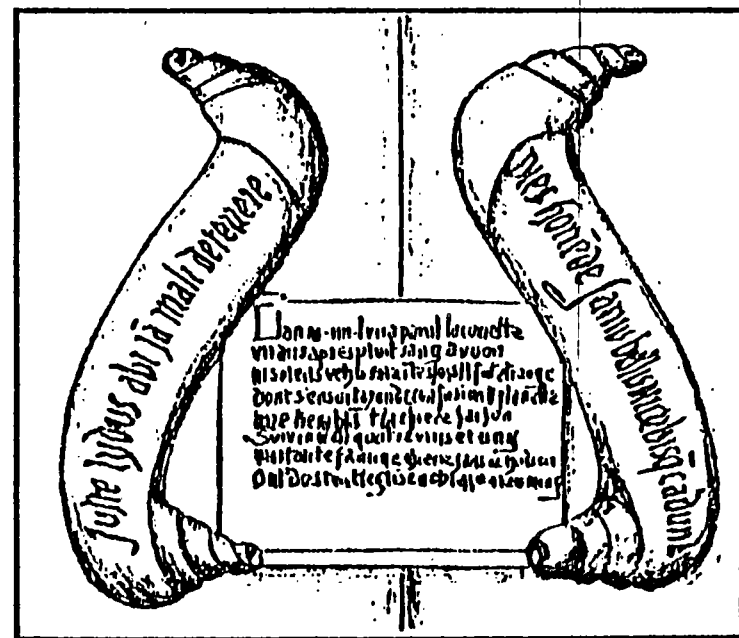
DIES HORRÉDE FAMIS BELLIS MORIBUSQ CADUNT.

Des jours horribles découlent des famines, des guerres et des épidémies.
Sur le cordon de gauche :

IUSTE SYDUS ABI JÀ MALI DETERRERE.

Astre du mal, il est temps, cesse de nous épouvanter.

La hauteur, entre 6 et 7 m du sol, à laquelle sont situées ces curieuses inscriptions explique qu'elles soient restées ignorées du public, tout porte à penser qu'elles furent peu lues et peu connues après la mort de leur auteur, car non seulement il n'en est parlé nulle part, mais nous ne connaissons aucun historien du Charolais qui en ait fait en quelque endroit mention, pas plus que des calamités publiques qui y sont consignées (sauf Léonce Lex et Jean Rondet qui en donnent un texte erroné)... Seule la *Revue du Charolais* en 1842 écrit au sujet de ces mystérieuses inscriptions : « Celles-ci nous ont paru destinées à perpétuer le souvenir des événements terribles qui ont épouvané nos contrées pendant les dix années qui ont précédé l'entier achèvement de la construction, dans la façade de laquelle nous les voyons incrustées. Sans doute



que Sénèque déjà « s'étonnait qu'on en connaisse pas encore les lois fixes, se demandant d'où elles venaient, de quelles parties du Ciel et si leur retour avait lieu à d'immenses intervalles, que leur mystère ne peut-être percé malgré les études accumulées depuis des siècles, la vie d'un homme ne suffirait pas à de si grandes recherches, fut-elle consacrée tout entière à l'inspection du ciel. »

Le savant Kepler pense que ces astres sont faits d'une matière éthérée qui peut se condenser ou se disperser par la chaleur des rayons solaires... mais il se demande de quoi et comment est formé ce grand amas de matières ?

Pour Regiomontanus, il déclare : « ignorer l'exhalaison qui peut avoir fourni les comètes et pense qu'elles sont les ouvrages et productions des causes occultes « Véniant cometae ex occultis causis naturae » (nous voilà bien renseignés)...

Le curieux Bodin émet l'opinion que (je cite) « la pensée de Démocrite le porte à croire que les comètes sont les âmes des grands et saints personnages qui apaisent la colère de Dieu pour ceux qui souffrent de la famine, sont affligés par les maladies contagieuses et ressentent les malheurs des guerres civiles... »

Éphore dit que l'astre chevelu de 371 avant J.-C. provoqua le tremblement de terre qui engloutit les villes d'Hélice et de Bura en Achaïe.

Plin rend responsable la comète de 48 avant J.-C. de la guerre entre César et Pompée.

Pour Ovide celle de 43 avant J.-C., visible aussitôt après l'assassinat de César, était l'âme même du dictateur !

M^{me} de Sévigné écrit que Mazarin à l'agonie déclara plaisamment que la comète de 1661 lui faisait trop d'honneur... et en fin de la lettre qu'elle écrivait à M. de Pomponne : « J'ai vu cette nuit la comète, sa queue est d'une fort belle longueur ; j'y mets une partie de mes espérances... » ; elle aimait beaucoup, se promener au clair de lune.

Si moins qu'aux siècles passés les comètes retiennent l'attention générale, un intérêt scientifique s'est toujours attaché à leur étude qui a fait d'immenses progrès. Cependant on ignore encore tout de leur formation. C'est le chanoine Pingre en 1783 qui le premier publia une cométographie de toutes les comètes connues de son temps. Actuellement on trouve tous les éléments et la liste générale des comètes parues depuis 2315 avant J.-C. (à l'aide des annales chinoises et coréennes) dans l'annuaire du Bureau des longitudes. Je vous fais grâce de ces chiffres savants et astronomiques qui ne vous diraient rien... sachons toutefois que l'excentricité de notre comète étant de 1, on a admis l'hypothèse d'une parabole, par conséquent on ne la reverra jamais.

La science actuelle donne une explication des *pluies de sang*. Celles-ci sont dues au transport par des vents violents du sud de particules sableuses ou latéritiques rouges, en provenance du Sahara, mais au Moyen Age ces phénomènes attribués aux causes surnaturelles provoquaient l'effroi.

Je désespérais de trouver une explication aux 3 Soleils, mais pas du tout :

Certes, ce phénomène est beaucoup plus extraordinaire parce que le concours des causes nécessaires à sa formation n'arrive que très rarement. Cassini, directeur de l'Observatoire de Paris, dans un mémoire à l'Académie royale des sciences du 31 janvier 1693, décrit ainsi l'apparition de 3 Soleils le 18 janvier 1693. Il faut d'abord que l'air soit très froid, pour qu'il se forme entre les brouil-

lards matinaux une zone de feuilles de glace mince à surfaces parallèles, deuxièmement que les feuilles aient une bonne inclinaison entre les rayons du soleil et l'œil du spectateur, enfin troisièmement que les rayons solaires rencontrent obliquement ces feuilles se partageant en deux autres rayons, un au-dessus, l'autre au-dessous, se réfléchissant, et que l'angle de réflexion égale l'angle d'incidence suivant la loi ordinaire des réflexions. Donc à 7 h 38, apparut le disque entier du premier faux soleil et au-dessous le véritable soleil de même grandeur, puis en dessous de lui le troisième disque du faux soleil identique aux deux autres (les faux soleils étant un peu plus pâles). Enfin, ceux-ci disparurent à 7 h 58, alors que le vrai soleil s'élevait seul au-dessus de l'horizon. C'est donc un phénomène de réflexion. On l'observa aussi en mars 1692 et le 23 septembre 1686 à Grimaud en Provence.

On comprend toutefois que 3 Soleils vus en même temps aient pu frapper et apeurer nos ancêtres charollais qui virent ce spectacle près de 200 ans avant que la science n'explique ce phénomène.

Quant aux *Tremblements de terre*, il s'est toujours produit à toutes les époques des séismes que personne n'a noté. Or, celui rapporté par notre inscription est bien véridique comme nous allons le voir et si l'épicentre se trouvait en Limagne où la secousse principale fut très forte, Charolles ne ressentit probablement que des « répliques » ondulatoires qui suivent généralement les grandes secousses pendant un certain temps. La fin du xv^e s. paraît avoir été particulièrement fertile en séismes dans l'ensemble de l'Auvergne. Celui qui nous occupe nous est signalé également par un quatrain gravé au portail sud de l'église d'Ambert et dont voici le texte :

Lorsque la terre si fort tremblait
Et que le monde en date comptait
Mil quatre cent septente sept
Ce portail ci se commençait.

Ce tremblement de terre eut lieu le 6 août (c'est donc bien à la belle saison dont parle notre inscription). Il fut en Auvergne d'une grande amplitude (on peut situer son intensité entre les degrés 8 et 9 de l'échelle Richter) par les dégâts qu'il occasionna et qui sont attestés par les actes capitulaires de N.-D.-du-Port, l'obituaire de Mozac et les comptes consulaires de Clermont ; en effet : la façade de l'église N.-D.-du-Port à Clermont-Ferrand s'écroula, le clocher, le pinnacé, et les voûtes de l'église abbatiale d'Orival churent. A Riom, le clocher de l'église Saint-Amable et le dôme de l'église du Mathuret s'écroulèrent. Des dégâts furent faits à l'abbaye de Mozac et aux églises de Chanriat et de Saint-Pierre-d'Arlanc. Tout cela confirme la véracité des faits rapportés.

Quelles ont été à présent les *guerres* dont le comté de Charolais a pu être le théâtre entre les deux dates qui figurent sur l'inscription centrale. On doit considérer que le roi Louis XI s'est trouvé en état de guerre vis-à-vis de Charles le Téméraire de 1471 à 1475. Les deux parties en présence parcoururent la région dont les places principales étaient tour à tour prises et reprises. Le passage des gens de guerre était suivi de la famine et d'un long cortège de maux, les maladies épidémiques décimaient la population. Particulièrement éprouvé par l'invasion de 1471, le pays charollais en conserva longtemps la mémoire. En

TEXTE RELATIF AU TREMBLEMENT DE TERRE DE 1477 A NEVERS

(ARCH. MUN. CC70)

1
A Jacques marieur pour ny torches deuz pour pointer
la procession generale qui a este faite Le 14 d'ao
dient la ou fut point hommage presté dans toutes
les villes de la terre de Guyenne hors de la mer
pour

plij

PRESENTATION, REPRODUCTION ET TRANSCRIPTION D'EXTRAITS
DES DELIBERATIONS MUNICIPALES DE CLERMONT-FERRAND
AU SUJET DU SEISME DE 1490 (MADAME MALLOT)

Quelques précisions sur les délibérations municipales de Clermont:

(fonds de Clermont 3E 113 Dep, fonds I)

Je pense avoir épuisé tout ce que cette série pouvait nous apporter. Les dernières transcriptions comportent plus de plans que précédemment, j'en suis désolée mais je me suis heurtée à plusieurs difficultés de vocabulaire:

-des termes techniques pour lesquels j'ai consulté le "dictionnaire d'architecture" de VIOLLET LEDUC,

-du vieux français pour lequel j'ai consulté le "dictionnaire de l'ancienne langue française" de GODEFROY,

mais les résultats sont maigres en ce domaine car certains mots doivent relever directement du patois local. toutefois je vous indique quelques mots:

-XII-16 ligne 3 de la transcription: berthe

mot à comprendre vraisemblablement dans le sens de bretèche,

-XII-17 lignes 23 et 24: ranchaulx

selon le parler de la campagne clermontoise, mot assez proche de gouttière (ici en pierre ou en tuiles romaines),

-XII-18 ligne 5: goutelle

mot à comprendre dans le sens de gargouille.

Si je trouve quelque information à ce sujet je vous en ferai part.

Maintenant je vous signale une rectification à faire au sujet des "nitres et salpêtres" dont parle M. PELLETIER p; 31 (Rev Sc Nat d'Auvergne; 1969). Il s'agit en fait de titres ("tiltres": XII-2, ligne 17). La situation est la suivante: la Maison de Ville a vu sa voûte s'effondrer à la suite de la chute de la tour durant le tremblement de terre. La voûte a alors détruit divers objets notamment des tonneaux renfermant du salpêtre (servant à des fins militaires) et le coffre de la ville qui conservait les titres de propriété (rentes, péages, droits divers, etc...) de la commu-

nauté. Nous avons à ce sujet, dans les délibérations et les comptes de Clermont, des accords passés entre la ville et des artisans pour refaire le coffre en question. On apprend encore, un peu plus tard, que certains titres ont définitivement été perdus et la municipalité doit payer cher la reconstitution de ces titres auprès d'un notaire.

Problème chronologique du "6 Août" ($\begin{matrix} XII-1 \\ V \\ VI \end{matrix} \right)$

-Lorsque M. PELLETIER parle du "6 Août" (Rev Sc Nat d'Auvergne, 1969, p: 24), il s'appuie vraisemblablement pour cela sur le texte du problème XII-1. La note 49, p:66, d'"Ambert et son église" (ouvrage collectif dont R.SEVE) semble s'appuyer sur le même texte.

-Le document en question porte la date du 6 Août 1478 (donc il n'y a pas de modification à effectuer normalement à ce moment de l'année). Cependant le registre de l'année 1477-1478 se présente d'une façon inhabituelle. L'année 1477 est très peu représentée par rapport à l'année 1478 qui est en revanche très copieuse. D'autre part, les mois s'écoulaient jusqu'au 25 Mars en gardant l'année 1478 -ce qui est normal jusque là- mais ce qui ne va plus, c'est qu'après cette date là, l'année conserve le qualificatif "d'année 1478" et nous retrouvons alors un second mois d'Août 1478. L'année se poursuit avec la même date.

1)-La comparaison avec les registres antérieurs est impossible car la série des délibérations municipales de Clermont est lacunaire dans les années précédant le problème chronologique.

2)-Comparaison:A. TARDIEU semble avoir aussi été gêné par ce texte, il indique dans son "Histoire de la ville de Clermont" (vol II, p:95) deux tremblements de terre, c'est-à-dire:

+un tremblement de terre le 6 Août 1477 qui se ^{rapporte} ~~rapporte~~ à notre texte (XII-1). Il y a peu de doutes à ce sujet car l'auteur cite pratiquement le texte en écrivant que le capitaine Augier Baubet dit que le tremblement de terre a lézardé les murailles de Clermont. Pourtant le document est bien daté du 6 Août 1478.

+un autre tremblement de terre se situe, selon l'auteur en 1478 mais il indique ni le mois ... ni ses sources.

3) - Comparaison des listes consulaires selon: -le registre

-A. TARDIEU

+consuls selon le registre (ils ne sont pas mentionnés à toutes les séances) :

- .Janvier 1477: -Pierre de la Meulh,
 - Mathieu Gayte,
 - Guillaume Golefer,
 - Maistre Jacque Acgier,
- .6 Août 1478: pas de noms mentionnés,
- .29 Novembre 1478: mêmes noms,
- .27 Mars 1478 : mêmes noms,
- .16 Août 1478 : mêmes noms.

+listes consulaires selon A. TARDIEU (Histoire de la ville de Clermont, vol II, p: 525):

- 1477: -Pierre de Laumeilh aîné,
 - Guillaume Golefer,
 - Mathieu Gayte,
 - Jacque Augier,
- 1478: -Pierre de Laumeilh jeune,
 - Nicolas Vidal,
 - Robert Montardier,
 - Jean Veyne,
- 1479: -Michel Curier
 - Jean Chambon,
 - Pierre du Rif,
 - Hugon Chevalier.

Que faut-il penser de tout cela ? Je crois qu'il nous faudra attendre le résultat des autres données pour prétendre à une solution.

Délibérations municipales de Clermont: 3 mars 1489

De Bosco presche ceste caresme en
la présente ville et cité de Clermont
et que on a aystimé de donner ung
prit ou don aux précheurs quat préchet
le caresme et pour ce ont requis lesdits
esleuz quil feust advisé si on luy
donra ung prit ou don.

Item plus que le avoit abbatu et
gecté par terre plusieurs tours dela
ville et entre aultrez la tour dela
maison dela ville et des portes
des Gras et de saint Pierre et que il
estoit neccéssaire dabbatre ce que le
tremble avoit cassé.

Item plus que les messagiers et
Breymond Chaslard avoit retiré
les tiltres sal pestre et aultres besognes
dela ville que estoient dans la
tour timbée deladite maison dela
ville et quil estoit neccéssaire
de lez poyer de deux journées que
lesdits Chaslard et les deux méssagiers
de la ville avoient vacqué aretirer
lesdits tiltres et sal pestre
que estoient entre les (mot barré)
pierres deladite toure timbée.

Délibérations municipales de Clermont: 3 Mars 1489 (suite)

Item plus que feust oppiné par lesdits
conseillers si on fera procession
ou non acause du tramble que
a cours en ce pays Dauvergne.

A esté conclud et ordonné que
touchant le beau père on luy donra
ung don jusques asoixante solz
lesquieulx la ville poyera touchant
les aultres despances que se feront
acause dela réparation desdites
tours déclarées ausdits articles
et aultres ruynes et de molucions
en iceulx contenues mesdits sires lez
esleuz lez feront réparer et
abbatre ainsi que varront estre
neccessaires et y feront du mieulx
que porront et seront priés
ceulx que y besogneront aux
despens deladite ville et cité
deClermont.

Touchant les tonneaux potz et
aultres chouses prises tant par
la démolucion desdites tours arrivée

De bester poffen vester vanden vey
 la gade d'vint et vte d'vint
 et d'vint a vey d'vint de d'vint
 pour un day d'vint d'vint d'vint
 le vey d'vint d'vint d'vint d'vint
 vey que fust d'vint d'vint d'vint
 d'vint d'vint d'vint d'vint

Del d'vint d'vint

transcrit

plus que le terriblement de terre,
 avoir abbate
 plusieurs tours
 de la ville -

Le plus h' le vey d'vint d'vint
 d'vint d'vint d'vint d'vint
 d'vint d'vint d'vint d'vint
 d'vint d'vint d'vint d'vint
 d'vint d'vint d'vint d'vint
 d'vint d'vint d'vint d'vint

plus que il faut
 grayer les jours
 employes par
 quelques personnes
 à vilains tentes
 Estal p'tre, des
 pieux de la toue
 de clausis vnde ville
 qu'en l'ombée

Le plus h' le vey d'vint d'vint
 d'vint d'vint d'vint d'vint
 d'vint d'vint d'vint d'vint
 d'vint d'vint d'vint d'vint
 d'vint d'vint d'vint d'vint
 d'vint d'vint d'vint d'vint
 d'vint d'vint d'vint d'vint
 d'vint d'vint d'vint d'vint

regate de deliboration
 de Clement Tenand

3^{es} mars 1490

Délibérations municipales de Clermont: 15 Mars 1489

Plus ont exposé que les conseillers
que ont esté commis ceste année
ne se veulhent assembler ne venir
ala maison de la ville pour pourvoir
aux affaires dela ville pour quoy
ont requis mesdits sires les esleuz et mectre
ordre de prandre ung jour ou deux
de la sepmaine et heure limitée
quon se trouve aladite maison pour
lez affaires deladite ville et que
ceulx que ne si trouveront que il y
soit porté ainsi que par lez assistens
sera advisé et ordonné.

Plus ont exposé que dernièrement monsieur
de Clermont vit et fust informé des
inconveniens advenus en cest ville
acause du trablement dela terre

Délibérations municipales de Clermont: 15 Mars 1489 (suite)

et que de sa possibilité il se
emploiaroit envers le Roy pour
faire avoir quelque solagement
en ceste ville des deniers et aultrez
contribucions et quil pleust aux
assistens nommer personages pour
aller devers le Roy et monsieur deClermont
si les assistens voient que se doie
fère.

A esté faicte requeste par Guillaume
Vigoureux et par lorgane de maistre
Symon Gayte que dernièrement ledit
Vigoureux emsemble avec Gilbert Ribier
et Jehan Elondeau avoient esté ~~estéz~~
esleuz lannée dernièrement passée et
quil avoit suy durant ledit temps
continuelement et non obstant que lesdits
Ribier et Elondeau par aucun expasse
se soient absentés voire par leurs
propres négoisses délaissant la
charge dela ville audit exposant
néanmoins lesdits Ribier et Elondeau
avoient estéz récompansés de
leurs gaiges oultre et par dessus
ledit Vigoureux pour ce a requis estre
récompancé avec ses conpaigons

Et pour faire savoir des
cullages pour nommer et assigner
habitans de l'ville pour y plaider
en matière de l'judicoy et pour
leur faire l'uy savoir en nombre
pour que nommes assignés pour
sur plaignes l'uy assignés assignés
assignés y devant et suffisant
assignés en fin

plus que les conseillers
nommés pour les p' l'uy sur assignés et les assignés
affaires de la ville et sur assignés et les assignés
nouveaux venus à un p' assignés assignés assignés
la maison de ville assignés assignés de la ville pour nommer
pour y va que l'uy assignés de la ville pour assignés
les quit sans faire assignés assignés assignés assignés
certains jours assignés assignés assignés assignés
heures les que l'uy assignés assignés assignés assignés
qui y manquera assignés assignés assignés assignés
seront pointés assignés assignés assignés assignés
à la suite assignés assignés assignés assignés
assignés assignés assignés assignés assignés
assignés assignés assignés assignés assignés
assignés assignés assignés assignés assignés
assignés assignés assignés assignés assignés

Murque de Clermont
sans touché des dégats
quelques emblèmes assignés assignés assignés assignés
de terre avoir assignés assignés assignés assignés
l'vouloit assignés assignés assignés assignés
le Roi de France assignés assignés assignés assignés
quelque assignés assignés assignés assignés assignés
assignés assignés assignés assignés assignés
assignés assignés assignés assignés assignés

Délibérations municipales de Clermont: 16 Mars 1489

Touchant la grange a esté dit
que Guillaume Gollafit vindara la
grange par mectre la pierre de tailhe
et la terre de la tour quest
timbée par la terre tramblé.

en l'adviser tous jours, tousjours
à l'effe les d'effes d'effes
adviser en froy et l'effe
l'effe froy

quille? galefer
vendra l'agrange
ou mettre de
piere detaille
La terre de la terre
qui est tombée

Comme la grange à effe
de galle? galle froy
gange se mettre la galle
de la terre de la terre
froy et la terre froy

en fera galle
l'effe l'effe
cierra la pource
de l'effe

Comme les galle froy
galle froy
de la terre de la terre
froy et la terre froy

14. mars 1489

Comme des galle froy
de galle froy
de la terre de la terre
froy et la terre froy
de la terre de la terre
froy et la terre froy

Délibérations municipales de Clermont: 17 Mars 1489

Plus ont exposé que la sala dela
maïson dela ville estoit descouverte
et pluvoit sur ladite sala cest ascavoir
sur la crote dicelle laquelle estoit
dangereuse de timber acause du tramble
que lavoit toute cassée et si elle
nest couverte est dangereuse de timber
sur quoy ont requis en estre oppiné.

A esté dit conclud et ordonné que
lon bailhera audit Pierre delaMeulh
cent solz par sen aller et sera
tenu d'ère ses dexpens ledit delaMeuilh
et si ne veult fère ses dexpens
lesdits esleuz luy bailheront soixante
solz tournois et né anmoins ledit deSalna
luy fère ses dexpens et si ledit
delaMeulh ne veult tenir se party
maistre Anthoine Morin yra ason
lieu.

Plus a esté conclud et ordonné touchant
la couverture dela sala que lon la
réparara et a esté commis aceulx
qui ont le bailh ou commission
du présent dela tour.

Délibérations municipales de Clermont: 25 Mars 1490

Ont exposé lesdits esleuz ausdits conseillers
et par lorgane dudit Lailher que la
porte de la Boucherie ne se pouvoit
fermer aclef acause que le tramble
terre lavait toute desioincté, pourquoy
ont requis en estre ordonné.

Délibérations municipales de Clermont: 28 Mars 1490

A esté remostré aux assistans
et par lorgane de monsieur le capitaine
Augier Baubet que Jehan Faure
depuis le trablement dela terre en ça
a volu vendre acertains personages certaines
pierres de la porte dela Bocherie et
a requis ledit capitaine que messieurs les esleuz
enssemble ... justice sen informent.

Délibérations municipales de Clermont: 14 Mai 1490

Plus ont exposé que la maison
dela ville avoit grand neccésité
de réparation et mesmement la tour
questoit timbée et la muraille
que estoit timbée entre la
ville et la maison de maistre Anthoine
Morin et aussi la couverture
dela sale que estoit timbée
par le tranble terre.

un signe de l'air et un signe de
et de l'air de quelle manière
toute partie par faite mesure
et un signe de l'air de l'air de l'air
toute partie de l'air de l'air de l'air
de l'air de l'air de l'air de l'air
de l'air de l'air de l'air de l'air

plus que la
maison de ville
avait besoin de
département

Plus un expert de la mesure
de la ville avec grand nombre
de personnes et mesurant la ville
pour les habitants et les habitants
de la ville de la mesure de la ville
de la ville de la mesure de la ville
de la ville de la mesure de la ville
de la ville de la mesure de la ville

plus qu'un habitant
se départirait
divers procès qui
à cause quelques
autres contre la
ville, si on vouloit
lui faire une
amiable composition
sur l'entrée du
vin

Plus de mesure de la ville
de la ville de la mesure de la ville
de la ville de la mesure de la ville
de la ville de la mesure de la ville
de la ville de la mesure de la ville
de la ville de la mesure de la ville
de la ville de la mesure de la ville

Délibérations municipales de Clermont: 2 Mars 1490

Plus que la porte des Gras et autres
portes de ladite ville ont besoin de
réparation et que les pontz levys estoient
tous rompus pour quoy a requis estre
oppiné sur ce.

Touchant la réparation de la porte des Gras
et autres portes de ladite ville ordonné est que
lon achaptera du boys jusques ala somme
de 25 ou 30 livres tournois et pour icellui achapter
commis ont estes messires les esleuz ou dict
gouvernement de la ville.

2 Mars
1490.

Assemblée de conseil de la ville de Paris
par les honorables hommes gens que le
dieu a fait au gouvernement de la
ville de Paris en l'absence de monsieur
maistre esmeu par le et guille
ses compagnons misse est le premier
jour de mars. l'an mil quatre cent quatre
vingtz et dix

Et furent

- | | |
|--------------------|-----------------|
| M. Jehan Bray | maire mandement |
| Jehan Chamboy | loys bordel |
| aj. aujourdain | Jehan riazal |
| aj. martin celme | hauces copmes |
| syndic de la ville | guille golofer |

Exposé sur le procès de la ville contre M. de Dieulouart
Ceste expose au s^r de Dieulouart par
led^s de Dieulouart que ladite a procès avec
mons^r de Dieulouart de la ville misse est
generalement et que au s^r de Dieulouart
allon embuef apant pour quoy pour
loy quoy admissa si ley de la ville
and l'altre pour pour s^r de Dieulouart

Exposé sur le s^r de Dieulouart que l'aport
de la ville de Paris de la ville de Paris
reparations ala porte des gras et autres portes de la ville, et les pour
leur qui sont rompus.

2 Mars 1490

Esperer moy et que les poubz leuz e. forment
 tous romons pour quoy a requies estre
 oppime suis ce

Esperer que les
 messagers ne puissent
 pas d'un moment le
 jour à la maison
 de ville sans gager

Plus que les messagers demourent
 tout le jour à la maison de la ville avant
 de la tance que se fait et qu'ilz ne
 puissent pas demorer sans leur dispend
 pour quoy ont requies cy estre aussi
 adms p les assistens.

Requete tendante
 a obtenir une
 remise sur frais de
 procès entre des
 particuliers et la
 ville

Requete ueste faite par Brice de
 normond (Savant que lay de doyen eston
 commissaire par envoies a arcais st. fur
 dit que Robert montadieu iron a arcais
 et arcais ont fait faire certaines
 operations et que lay operant ledit
 montadieu de la somme de cent cinquante
 estuz dor et que de la somme p lors le
 normond eston consul arcais de quoy
 ledit montadieu avoit eu procès
 contre ledit Robert et qui avoit esté
 condempné par arcais a payer le
 moitie de lad. somme en poubz le
 moitie de la somme et aussi a arcais
 somme de cent arcais de lib. pour
 suis ce fait pour quoy a requies

2 Mars 1490

Délibérations municipales de Clermont: 18 Mars 1490

Plus par ordonnance de messeigneurs
les conseillers mesdits seigneurs les esleuz
et autres commis par mesdits sires les conseillers
avoient achapté quinze arbres du boys
deCroux pour iceulx convertir ala réparation
des pons portes et autres réparacions neccessaires
aladicte ville lesquelz avoient cousté lasomme
de trente troys livres tournois tam par lachapt
que droit de fourestier et vinage lesquelz
estoyent encores entiers et les fault abbatre
pour quoy ont requis que messires les conseillers
oppinent si len les fera abbatre et ou lon
mectra les boys menu et aussi si len les
fera pourter alamaison de laville.

our l'ens de l'ordonne tout sur que
les oy d'aver faire

Exposé sur le
Doy albert
pour le reparer
les portes de
ports &c

Plus par ordonnance de messieurs
les conseillers. messieurs seigneurs les eueves
et autres eueves par messieurs les eueves
anciens archaive quinze ans de l'oy
d'ordonne pour les eueves ala reparer
des ports portes et autres reparations necessaires
aladite d'ille. Lesquels auant auste l'ordonne
de l'oye trois livres tournois par l'archaive
que d'oir. de franchise pour l'oy. Lesquels
estonne encore eueves et les fait abbacie
pour que on l'oye que messieurs les eueves
oppone si l'oy les fait abbacie et on l'oy
metra les eueves mou et aussi si l'oy les
fait pour la amaisoy de l'abbacie

Exposé sur les
Clochettes pour
faire priere pour
les trépassés

Plus que luy s'ambier de l'ordonne par
commandement de messieurs les eueves auant fait
d'oye les eueves et l'oye pour par Dieu et les
trespassés les eueves, et que l'abbacie oy
auant l'abbacie autres d'oy. que ne estonne
par si l'abbacie que l'oye la, et que l'abbacie
l'abbacie d'ordonne trois livres dix sols
pour les hommes, l'oye, l'oye, l'oye
d'ordonne que quatrevingt sols et dix deniers
pour l'oye et l'oye si l'oye l'oye

Délibérations municipales de Clermont: 20 Mars 1490

A esté faicte requeste par Jehan
Fredot disant que il ya troys ans que
la muraille dela traicte cheu dans
son jardin laquelle il feist faire
ases despens et luy coustat bien dix
livres maintenant de rechief ladite
muralhe est chute pour quoy a
requis quil pleust aux assistens de
faire répparer ladite muraille aux
despens de laville actandu quil
estoit lung des habitans deladite ville.

accordé
entre la
ville

De l'année Sacromoniet passé et
depuis ou ra ledit Jehan François
amont Regis messr. les of touz quilz
ouffont adoulant lesquelz luy amont
fait Responz quilz emplesoront en la
Assemblée generale et selon l'ordonne.
Des assistans luy luy feroient Responz
Dont quoy ont Regis 20 les assistans
De l'année leur ouvrage

Requete pour
faire refaire
une muraille de
ville, tombée dans
le jardin d'un
particulier

Cette faite Requete par Jehan
fidot Disant que Il ra tropz ans et
la muraille de la boande rhen dans
le jardin lagnelle Il se st fance
a sté despois / et luy a sté brisé
luyes manutent. Vostres luy
muraille est chute / pour quoy a
Regis qui pleust aux assistans de
faire Reparer luy muraille aux
despois de labille / actandu qui
estou luy de habitans de luy ville

Requete pour
obtenir un
donnemen
quel les
de l'année
renuiero
l'année charg
d'accorder
Il nous pour fait

Cette faite Requete par Bartholomp
noymond Disant que a cause de
certains pdi qui a fait p vne
Assemblée generale. Il amont esté
Remis aux of touz of l'année de l'année
Sacromoniet passé / lesquelz ne
Il nous pour fait

20 Mars 1430

Délibérations municipales de Clermont: 15 Septembre 1491

Et premièrement est nécessaire
faire réparation alator de Bort
cest assavoir relever une berthe quest
alault de ladicte tour respondent devers
laplasse de Jaude et avecques ce payer
et cimenter le pavadis quest dessus
ladicte tour pour garder que lavoulte
de ladicte tour ne chaye car autrement
est en brief dangiers quelle chaye
si nest ad ce remédié.

Item est nécessaire de abatre lault
de latourt delaporte des Frères Myneurs

1491

Le jour de mardi quinziesme jour du moys
 de septembre. lay nul quatre cens quatre
 vintz et deux. Nous autheurice mandons
 prave montheolox et autheurice moyn
 comme tant par messieurs nos seigneurs
 et autres manans et habitans de ladite
 cite de Leucomen cy assemblee generale
 que aussi depuis cy en par messieurs
 et conseillers de ladite cite
 a l'instance des bourgeois et manans
 de ladite ville d'indit cleuement auons
 deu et desiré lesdits bourgeois et manans
 et auons tenu a faire reparacions
 necessaires ainsi qu'il est susdit

Il n'est que fait
 repare de la tour
 de borst

Et principalement est necessaire
 faire reparacions a la tour de borst
 cest assavoir releuer une basse que est
 auant de ladite tour respondant auons
 la place de l'air et auer que n'ya
 et omment le paradis que est dessus
 ladite tour pour garder le labourte
 de ladite tour ne chaye car autrement
 est cy brief dangereux quelle chaye
 se nest ad remede

Il n'est que fait
 a l'exterieur le
 haut de la
 tour des freres mineurs

Cest est necessaire de abatis l'ault
 de la tour de la porte des freres mineurs
 pour les freres mineurs, et y faire autres reparacions

15 Septembre 1491

Jusques aune archière quest en icelle tour
et près dune ranche de cartiers quest
dessus ladicte archière et aussi
refère douze brasses ou entour auprès
de ladicte tour et ce devers lault dudit
mur et près des courreurs et outre
plus sarsir et bastir six partuys
que sont audit mur et ce auprès
de terre lesdites 12 brasses ont estéés
mesurées de longueur et fauldra fère
une brasse daulteur jusques au coureur
et depuis le ccureur jusques alault
six piez dault et y fauldra faire
audict mur troys et
deux archières.

Item auprès de lachappelle saint
Bartholomy fault redraysser les
carueaulx illec chuz et resarsir lavant
mur par debas lesdits créneaulx.

Item avons trouvé depuis latour
de laporte saint Pierre les massons
illec ala murailhe de ladicte ville
joignantz sont toutes en ranchaulx
lesquelz ranchaulx porissent ledit
mur pour ce que leau ne peut avoir
son cours et tumbe sur les coureurs
dudit mur et par ce y fault remédier.

Jusques adme arriere pres de l'eglise
 et pres d'une rampe de marches que
 dessus ladite arriere Et aussi
 verser deux brosses en dehors au pres
 de ladite tour et redonner l'antiquite
 mur et pres des tours, et outre
 plus faire et bastir les parties
 que pour audit mur, et ce au pres
 de l'eglise lesdites brosses ont estés
 mesurés de longueur et largeur et
 une brossse d'ailleurs jusques au tour
 et depuis le tour jusques a l'autre
 sur plus d'autre et y faudra faire
 audit mur deux trancans et
 deux arrières

plus reparer les
 murs près de la
 chapelle s.
 brard helme

Il y a au pres de la chapelle saint
 barthelemy fait de brique et de
 revêtement de terre et de sable l'autre
 mur par l'eglise de revêtement

plus reparer
 les murs de la
 ville depuis la
 tour de la
 porte de l'eglise

Il y a une bonne despres l'eglise
 de la porte saint pierre les masons
 aller ala muraille de l'eglise
 pour toutes ces raisons
 lesquelz revêtement pourissent les
 murs par ce que l'eau ne peut avoir
 son cours a l'entree sur les tours
 d'adieu mur et y fault de mason

Délibérations municipales de Clermont: 15 Septembre 1491

Et aussi latour de saint Pierre
est fort caducque en sen vait par
terre sil ny est remédié.

Et aussi avons trouvé ung pierre
goutelle auprès deladicte porte afaict
ung avant ou granche puis peu de
temps en ça et amys bouches au mur
de laville et aussi amys dans ledict
mur les tirans de ladicte granche
ne scavoit si cest par auctorité de
messcigneurs les esleuz ne de laville
et par ce quil ^{soit} sceu lavérité.

Plus au derrenier latour Constave
pareillement quelque\$ afaict
une autre granche et amys les
tirans dans le mur de ladicte tour
et avec ce afaict auprès lamuraille
dicelle tour deux ou troys batz de
cuyr qui porrissent ledit mur et
tour et par ce soit sur ce advisé etc.

Item auprès de latour de laporte de
la Boucherie aung mur qui est fort
caducque et auprès lamaison de maistre
Martin Celine et fort dangereux qui ny
mectra remède et es passans illec est
dangier de faire quelque grand dommaige.

Plus au ...
la ...

Et aussi l'atour de ...
est fort ...
l'atour est ...

Reparations au ...
de la ...

Et aussi au ...
goutelle au ...
l'atour ...
ne ...
messieurs ...
et par ...

Reparations au ...
de la ...
l'atour

Plus au ...
quelque ...
l'atour ...
et au ...
directe ...
qui ...
par ...

Reparations ...
de la ...
de la ...

Un ...
l'atour ...
et au ...
mort ...
dangereux ...

Et pareillement auprès lamaison messire
Estienne Ameilh il ya ung mur fort
dangereulx.

Item latour Ligonne et la muraille qui
est près ladicte tour et près lamaison de
Girard Mornant est fort caducque et
dangereulx.

Item alatour du Champeau lamurailhe
devers laville est toute corrompue et
de séparé des voultes dicelle et le balmadis
dessus près ladicte muraille devers
laville est tout rompu et fort dangereux
ledit mur et aussi lachemynée dedans
lehault tumbée.

Item latour du Deyre neuf est
toute tumbée et gastée.

Item plus une petite tornelle quest
près latour nostre dame est aussi
tumbée devers le fossé.

Item latour Cornay comme est asses
apparent est tumbée jusques alacrote
et afaulte de la courier et
arrancher dessus lacrota deladite tour
viendra en brief en ruyna et par ce quil
y soit pourveu.

depuis le 15. 2. entre
M. de

Et par ailleurs...
estienne...
Dangereux

plus à la tour ligonnes

Les tours ligonnes et la muraille qui
est près l'adite tour et près la muraille de
grand moment est fort caducue et
Dangereux

plus à la tour de
champeau

Les atours du champ de la muraille
deux labile est toute corroyé et
de separe de boubes d'uelle et de balme
dessus près l'adite muraille deux
labile est tout rompu et fort Dangereux
de plus et aussi l'archevêque d'ice
le haut funder

La tour de Goyre
tombée l'égale

Les tours du d'ice pout est
toute tomber a gaster

une petite tournelle
près la tour Notre Dame
tombée vers le fosse

Les plus d'ice petite tournelle que
est près la tour Notre Dame est aussi
tombée d'ice le fosse

plus la tour Cornay

Les tours cornay comme est appé
apparem est tomber jusques alande
et abaulte a faulte de la rouvre et
l'arriere dessus l'arriere de l'adite tour
branda cy brief cy l'arriere et y a quel
y par poveru

plus la terre
partie neuve

En ce qui concerne la terre et le point sur
deuxième moitié la municipalité de la ville
est toute différente et nous avons pu
y faire remédier pour nous pour la
se faire la réparation et y avoir l'intention
y admettra quel que remède

Dernière l'eglise
de St. guin le
nommé chassalays
a fait un trou au
mur de la ville
pour jeter les
immondices de
la bucherie

En ce qui concerne l'eglise de saint guin
à l'endroit l'ancien de chassalays l'eglise
chassalays de son côté a fait
certains portails en la municipalité de la ville
et braytes de la pour qu'on ne soit
les fosses les immondices de la bucherie
bouche que l'on ne comme bouche
(et que plus est les immondices a bon
de l'endroit l'eglise municipale et les braytes
et pour les immondices de la ville et
pour le point remède

plusieurs puits
de tailles autres
dans les fosses

Plus au nord l'endroit que plus
pour les terres de la ville et autres
pour les et se s'abonne par les fosses
de la ville et immondices de la ville
ville.

rapport que
y avait une
place commun
mis jardin
de m. l'eglise
sinon

Plus y a l'endroit au nord une place
comme près du jardin de l'eglise
de l'eglise de la ville ou l'on portait
sur la partie de la ville et autres près
rapport de l'eglise de la ville et autres
où l'on portait la terre des lieux qui sont près la
porte de l'eglise de la ville, laquelle
place a été couverte au jardin l'eglise
cause que l'on jette la terre dans les fosses

Item auprès latour et porte nesve
devers mydi la muraille devers lebas
est toute destruite et corrompue pour ce
y fault remédier car pour peu de chose
se fera la réparation et grand inconvénient
y adviendra quil ny remédiera.

Plus avons trouvé que plusieurs
pierres tant de taille et autres se
perdent et se roubent ("se volent") par les foussez
deladite ville et murailles dicelle dicte
ville.

SOURCE DE TROYES AU SUJET DU TREMBLEMENT DE TERRE DE 1490

P. DOME - Pour mémoire au verso 1. MARS 1490

cf AUBE . T.T. GLOBAL

ANNUAIRE

ADMINISTRATIF, STATISTIQUE ET COMMERCIAL

DU DÉPARTEMENT

DE L'AUBE

POUR 1912

PUBLIÉ POUR LA DEUXIÈME PARTIE

SOUS LES AUSPICES ET SOUS LA DIRECTION

de la

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE

TROYES 86^e Année

L. BONNEFOI - NOTE SUR LE
TREMBLEMENT DE TERRE le 16 NOV. 1911

Dans notre département les séismes sont fort rares et ne sont que la répercussion de phénomènes tectoniques dont l'épicentre est toujours très éloigné.

Les documents historiques font mention de séismes qui ont eu lieu à des époques reculées².

« En 1350 il y eut en France, pendant le mois d'octobre, un grand tremblement de terre³. »

La terre trembla de nouveau en 1393 :

DORDOGNE

LOT

PUY DE DÔME

RHÔNE

HA VIERNE

² Nous avons été guidés dans nos recherches historiques par nos érudits collègues de la Société Académique de l'Aube, M. Morel, bibliothécaire, et M. l'abbé Prévost.

³ Bibliothèque de Troyes, man. de Semilliard, n° 2317, tome I, page 40.

- 6 -

« Die Martis post Remigium VII^o die mensis Octobris
« scilicet XII^o hora dicta die paulisper ante horam
« prime terra tremuit Trevis¹. »

« Le mardi après Saint-Remy, 7^e jour d'octobre à savoir,
à la 7^e heure du dit jour, un peu avant l'heure de prime²,
la terre trembla à Troyes. »

En 1489 on observe encore un tremblement de terre :

« Le Lundi premier jour de Mars Mil III^o III^o et IX. qui
« fut le lendemain des Brandons³, fist une grande tem-
« peste de vents et tellement que en plusieurs lieux de
« ce royaume la terre trembla environ de IX à X heures
« du matin, et comme aucun dient qu'elle trembla deux
« fois cedit jour, l'autre fois fut à l'heure de deux heures
« après-midi⁴. »

*Signements ?
Improbable que
Troyes - cf Pd D?*

¹ Archives de l'Aube, 4170, folio 73.

² Heure de la 2^e prière dans les couvents.

³ Premier dimanche de Carême.

⁴ Bibliothèque de Troyes, man. n° 1496.

VILLE DE TROYES

TROYES, le 6 Janvier 1981

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
et ARCHIVES ANCIENNES**

21. rue Chrestien-de-Troyes

Téléph. 43-49-49 - Poste 452
10042 TROYES CEDEX

Monsieur J. VOGT
Bureau de Recherches
Géologiques et Minières
Division Risques Naturels
Avenue de Concyr
45060 - ORLEANS CEDEX

Monsieur,

La mention du tremblement de terre de 1489 se trouve au verso de la dernière feuille de garde, inférieure, du ms. 1496 (fol. 103 v°).

Il contient la copie de "La moralité des nobles hommes et des gens du pueple sus le gieu des eschés", par Jacques de Césolle, traduit par Jean de Vignay. Cette copie, d'après l'indication du fol. 102 v°, a été terminée le 9 novembre 1472 par Hugues Charretier, prêtre, qui ajoute, "en icelluy an se faisoient moult de mdulx obstant les guerres" et donne le nom de la propriétaire du livre : "Damoiselle Marie Regniere, fille de noble homme Jehan Regnier, escuier, seigneur de Garchy et de Vimurilles, natif de Saint-Poursant en Bourbonnois". Et en dessous, d'une haute écriture, la devise : "Souvenir me blesse. M. Regniere."

Au cours des années, ce volume a servi de "livre de raison", sur les pages de garde inférieures qui suivent le texte :

- de la 1ère à la 4è, elles sont blanches
- la 5ème a été arrachée
- la 6ème (fol. 103) porte au recto des devises, et au verso deux textes, probablement de la même main (fin XVème. s.), petite et régulière : un membre de la famille Regnier, ou Lamy, ou un familier :

"Samedy 14e jour de février 1488 (= 1489 nouveau style) fut né environ 2 heures après mynuyt Pierre Lamy, filz de noble homme Gilles Lamy, escuier, et de damoiselle Marie Regniere sa femme, et fut tenu ou nom de monseigneur le gouverneur d'Aucerre, qui pour lors estoit absent et estoit devers le roy, et fut sa marrenne Madame sa femme, laquelle le tint sur les fons, et fut son autre parrin honorable

../...

.../..

homme Germain de Chigny, bourgeois d'Auxerre, et fut baptisé es fons de Saint-Loup d'Aucerre par messire Jehan Martin fermier dudit Saint-Loup".

Et, plus bas, se trouve la mention du tremblement de terre : "le lundi 1er jour de mars 1489", c'est-à-dire 1490, (nouveau style).

Les deux mentions sont donc contemporaines des événements et, je pense, dignes de foi, faites par un bourgeois d'Auxerre.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

f. Bibolet

Mlle F. BIBOLET.

COURRIER DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU LOT
AU SUJET DU TREMBLEMENT DE TERRE DE 1490

Le Directeur des services d'Archives du Lot

à Monsieur VOGT
Bureau de Recherches
Géologiques et Minières
Division Risques naturels
B.P. 6009

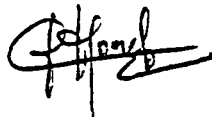
45060 ORLEANS CEDEX

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 18 décembre 1980, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, photocopie de notes chronologiques relevées dans les Esbats de Guyon de Maleville sur le pays de Quercy, Cahors, 1900. Les dates des tremblements de terre y sont soulignées en rouge. Cependant nous n'avons pas trouvé trace du tremblement de terre survenu en 1489/1490 dans les régions de Sarlat et Gourdon.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

P. Le Directeur des services
d'Archives du Lot,
Le Secrétaire de documentation,



R. MOREL.

COURRIER DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON
AU SUJET DU TREMBLEMENT DE TERRE DE 1490

3 DUME

E

ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

4, av. Adolphe-Max
69005 LYON

Extrait

1. MARS

1490
(78) 421135 37.85.96
ou 378597 37.85.97

Lyon, le 28 Juillet 1976

V. réf. SGN/GEO JV/ND 566
N. réf. 46/401

Monsieur J. VOGT
Service Géologique National
B.P. 6009

45018 - ORLEANS Cedex

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre me demandant d'après quelle source A. Steyert parlait d'un tremblement de terre survenu le 1er mars 1490.

Malheureusement je ne suis pas en mesure de vous répondre. Les registres des délibérations du Consulat de Lyon sont muettes à ce sujet, soit en mars 1490 (1489 ancien style) soit en mars 1491 (1490 ancien style), et je ne vois pas dans quelle autre série continuer les recherches à moins de feuilleter, aux Archives départementales (2 chemin de Montauban, Lyon 5ème) tous les registres capitulaires des différents chapitres de Lyon..... Et encore, je doute du résultat.

Quoi qu'il en soit, Steyert travaillait sérieusement et ses renseignements précis sont généralement exact. Je suppose qu'il aura trouvé celui-là dans une chronique, mais laquelle ?

Demeurant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

po/L'Archiviste de la Ville
Le Sous-Archiviste Principal,



P. DÔME

RHÔNE

✓

EXTRAIT D'UNE CHRONIQUE DE LIMOGES
AU SUJET DU TREMBLEMENT DE TERRE DE 1490

4. DORDOGNE - LOT & Dordogne (part)
lot
+ P. D. ?

Ét. romain
J. F. H. J. J.

ANNALES MANUSCRITES DE LIMOGES

DITES

MANUSCRIT DE 1638

Publiées sous les auspices de la

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN

PAR

ÉMILE RUBEN, FÉLIX ACHARD

PAUL DUCOURTIEUX

Membres de cette Société.

AVEC DEUX PLANCHES LITHOGRAPHIÉES

LIMOGES

M^{me} V. H. DUCOURTIEUX, ÉDITEUR

5, RUE DES ARÈNES, 5

M DCCC LXXXII

Tous droits réservés.



LOT
RHÔNE
P. DÔME
DORDOGNE
H. VIENNE

estat, confirmant leurs premiers privilèges octroyés cy-devant par Charles 7^e et autres, ses prédécesseurs, aux habitans de Lymoges. Alors, la commune, restituée en sa première forme et liberté, ne voullust attendre à fère la nomination des nouveaux consulz du 23^e febvrier, suivant l'antienne constume observée il y a cent ans; mais, sytost avoir receu les lettres, qui fust le 7^e décembre 1484, ilz procédèrent à la nomination des consulz, laquelle à continué jusques à présent (1). audit jour, jusques à l'année 1602, qu'ilz furent réduitz de 12 à six consulz, comme dit est cy-apprès.

[La foudre abat la pointe du clocher de Saint-Etienne.]

Laditte année 1484 (2), le jour de S^t-Marc, le feu du ciel tumba par tonnère sur le clocher de Saint-Etienne, qui battit la pointe d'icelluy, de laquelle chieut des pierres qui tuèrent un jeune enfant de 15 ans, deux chevaux et une mulle près la salle de l'évesque. Laquelle pointe fust refaite et couverte de plomb.

[Baptême d'un Turc.]

L'an 1488, fust baptisé à l'église cathédrale un Turc appelé Zalonat (3), un dimanche 16^e novembre, lequel fust nommé par Jean Berthoud, évesque de Lymoges, Jean, et fust son parrain Anthoine Cassaiguo (4), marchand de Lymoges, et marraine Marguerite Lascure, vefve de feu Guillaume Du-bois. Ledit turc avoit 60 ans.

[Tremblement de terre.]

L'année suivante 1489, jour de lundy premier de mars, environ 9 heures de matin, fust sy grand grelle, suivie de tremblement de terre et autres choses durant icelluy jour jusques à la nuit, que les maisons en tremblèrent, et en aucunes villes tombèrent des maisons, murailles et clochers.

(1) Ce qui suit ne se trouve pas dans le miss. Legros.

(2) Le P. Bonaventure rapporte cet événement au 26 avril 1483 (t. III, p. 730).

(3) « Appartenant à Zaliab. » (Mss. Legros.) Ce Turc, dit le P. Bonaventure, qui copie les chroniques du pays t. III, p. 731). appartenait à Zizim ou Zaliab.

(4) « Antoine de La Chassigne. » *Ibid.*

DE VIENNE
P. DÔME

- 2 -

Not parachevé
est à 17

1. I. 1 Mars 1490
Calendrier 1490

EXTRAITS DE GUIGNE, CHRONIQUE DE BENOIT MAILLIARD,
GRAND PRIEUR DE L'ABBAYE DE SAVIGNY-EN-LYONNAIS, 1460-1506, LYON 1883

CHRONIQUE
DE
BENOIT MAILLIARD

GRAND-PRIEUR

De l'Abbaye de Savigny en Lyonnais
1460-1506



PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

D'après le Manuscrit original

Avec une Traduction & des Notes

PAR GEORGES GUIGUE

Élève de l'École des Chartes



LYON

IMPRIMERIE ALF. LOUIS FERRIN
rue d'Amboise, 6

1883

XII.

Anno Domini M^o cccc septuagesimo septimo, die sanctorum Petri & Pauli penultima Junii, circa horam septimam de mane, fuit magnus terre motus fere per totum regnum Francie, Sabbaudiam, Dalphinatum, Provinciam & alias adjacentes regiones, & duravit in pluribus provinciis per longa tempora & diversorum temporum intervalla; & hoc post cometam initium signorum. Et dicunt astronomi post Ysidorum, in libro *De natura rerum*, quod motus terre signum est alicujus punicionis divine advenientis, & sit propter peccata hominum & ut se convertant, juxta illud Mathei xxiiii & Luce xx^o: *Erunt signa in sole & luna, pestilencie & fames & terre motus per loca*. Est autem secundum astrologos & Ysidorum ubi supra, capitulo *De motu terre*, motus terre naturalis. Dicit enim Ysidorus quod sapientes dicunt, scilicet philosophi, ut Lucanus, Salustius & ceteri, quod terra in modum spongie est; habet enim terra cavernas per quas ad se atrahit ventum sicut spongia aquam; ventus autem per cavernas illas terram intrans, hinc &

XXXIV.

Mercurii nona Decembris M^o MCCC^o octuagesimo nono, tota nocte flavit Boreas; Jovis in crastinum pluit habundanter; Veneris & Sabbati sequentibus flavit Boreas impetuofus.

XXXV.

Lune prima Marcii, anno M^o CCCC octuagesimo nono, inter horas nonam & decimam de mane, fuit motus terre magnus & mirabilis quasi per patrias istas: Alverniam, Sabbaudiam, Breciam, Dalphinatum & ceteras provincias adjacentes, adeo quod in Alvernia castrum de Porçibo quasi subvertit & abbacia de Mosac in aliquibus locis suis corruit; apud Billon, ecclesie due ceciderunt; apud Clarmont, Montferant, Ryon & ceteras villas patrie illius multa signa facta fuerunt. Et Sabbati sexta Marcii, inter decimam & undecimam horas, iterum fuit terre motus & tonitrua impetuosa.

XXXVI.

Martis secunda Marcii, anno predicto (M^o CCCC^o LXXX^o IX^o), transivit rex Carolus

TEXTE RELATIF AUX EFFETS DU TREMBLEMENT DE TERRE DE 1490

A L'ABBAYE DE MOZAC

(G. CHARVIN, STATUTS, CHAPITRES GENERAUX
ET VISITES DE L'ORDRE DE CLUNY, T. V, PARIS)

Benedictino et congregacione de cui

STATUTS, CHAPITRES GÉNÉRAUX

ET

VISITES DE L'ORDRE DE CLUNY

par

DOM. G. CHARVIN
de l'Abbaye Saint-Martin de Ligugé

TOME V
1409-1498

Ouvrage publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique

PARIS
ÉDITIONS E. DE BOCCARD
1, rue de Médicis, 1

1970

1491, 24-26 avril.

Chapitre général.

A. Original perdu.

B. Bibl. Arsenal, ms. 778, p. 439-442, d'après A.

Texte établi d'après B.

Anno Domini millesimo quatercentesimo nonagesimo primo et die dominica qua cantatur in Dei Ecclesia pro introitu misse *Jubilate*, die vicesima quarta mensis aprilis, fuerunt facte diffinitiones sequentes in camera diffinitionum monasterii Cluniacensis; et fuerunt diffinitores ii qui sequuntur, auctoritate apostolica electi, videlicet dominus abbas Moziaci, prior major Cluniacensis, prior de Volta, prior Romani Monasterii, prior Insule d'Aix, prior Sancti Marcelli Dyensis, prior de Tornaco, prior Collegii Parisiensis, prior de Prato, prior de Roseriis, prior de Medicino, prior de Nigro Stabulo, prior Sancte Eulalie¹, prior Sancti Andree de Rosanis, prior de Ystein.

Visitatores monasterii Cluniacensis : prior de Thesa, prior de Ponte Monachorum, prior Sancte Eulalie, prior Sancti Andree de Rosanis.

Auditores causarum : prior Celsiniarum, prior de Domna Maria.

Auditores excusationum : decanus Cluniacensis, prior Frigidi Fontis.

Quia propter viarum discrimina et, in multis partibus, gentium armorum discursus, etc..., ut in precedenti Capitulo.

Item, nos diffinitores prefati reservamus nobis ipsis potestatem nostram, etc..., ut ibidem.

Item, nos diffinitores prefati committimus reverendissimo in Christo patri domino Abbati monasterii Cluniacensis prioribusque majori, etc..., ibidem.

Item, ordinamus quod predictus dominus Abbas Cluniacensis possit mutare visitatores, etc..., ut ibidem.

Item, etiam ordinamus quod prefati visitatores per nos deputati, vel per dictum nostrum Abbatem mutati, etc..., ut in precedenti Capitulo.

Item, quia plures ex domnis abbatibus, prioribus et decanis nostri Ordinis Cluniacensis, ad Capitulum generale, in contemptum ejus Ordinis et suarum animarum periculum, nec personaliter accedere prout tenentur, nec se legitime excusari facere curant; contra quos, juxta tenorem Nicolai quarti et Benedictinam de Capitulis generalibus, olim facte fuerunt et frequenter renovate, lecte et publicate diffinitiones etiam penales que nullius aut pauci effectus hactenus extiterunt, ex eo quod pene

a. Renvois d'après B.

1. Sainte-Eulalie en Champagne, c^o Bligny (Aube).

judicibus apostolicis, super hoc, infra limites regni obtinendis et impetrandis summa cum diligentia procedatur, ut alii nostri Ordinis religiosi, eorum exemplo perterriti, ad similes detestandas rebelliones de cetero prosilire pertimescant.

Item, quia reverendus pater dominus abbas Moisiacensis, huic monasterio nullo medio subjectus, in penultimo Capitulo generali personaliter comparens debite et solite obedientie promissum in manibus reverendissimi nostri Cluniacensis prestitit, ea tamen lege et conditione quod si, infra biennium tunc proxime futurum et nunc elapsum, per titulos et documenta, sufficientes et sufficientia, constare faceret monasterium predictum Moisiaci non esse huic sacro Cluniacensi monasterio in quoquam subjectum talis obedientia ab illo prestita haberetur pro infecta; prefatumque domnum abbatem nihil interea docuisse vel exhibuisse et propterea remansisse, prout veritas est, una cum suo monasterio verum Cluniacensis nostri Ordinis suppositum et indubitatum subjectum; statuimus, precipimus et ordinamus predictum monasterium Moisiaci cum omnibus suis membris, anno presenti etiam quanto citius commode fieri poterit, cum summa prudentia et exacta diligentia visitari; et si, quod Deus avertet, commissarios et visitatores Ordinis admittere illisque et suis ordinationibus et mandatis parere distulerint, contra eosdem per censuras principaliter et in subsidium per regia mandata et invocationem brachii seccularis similiter procedatur.

Item, statuimus, precipimus et ordinamus quod visitatores anni presentis in provincia Vasconie deputati, habeant diligenter inquirere de statu prioratus Sancti Joannis in Monte, membri ab hoc Cluniacensi monasterio immediate dependentis, qui, prout fide digna ultimi visitoris relatione accepimus, in suis structuris et edificiis pro maxima parte ruinosus est; et ab eisdem sciatur et inspiciatur si prior dicti prioratus reparationes sibi novissime injunctas perfecit, et in eventum quod non paruerit et predictas reparationes non fecerit, ponatur temporale dicti prioratus ad manum Ordinis; ad cujus receptam et regimen fideles commissarii deputentur qui tertiam partem fructuum ejusdem, juxta formam diffinitionis super hoc edite, in utiliores et magis necessarias convertant et applicent, de hujusmodi sua commissione bonum et legale compotum reddendo.

Item, quia re, fama et evidentia facti, nobis ad plenum constitit et constat de miserabili et deploranda calamitate, ruina, et paupertate monasterii Moziaci in Arvernia, quod stupendo tremore terre, tam in ecclesia quam in ceteris illius edificiis penitus subversum et collapsum est; cum et natura ipsa, pietas, ratio et equitas velint et suadeant singula corporis membra suo inservire et subvenire debere capiti, apostolica autoritate qua fungimur, non solum volumus aut permittimus, verum etiam mandamus, precipimus et ordinamus reverendo patri domno abbati predicti monasterii Moziaci quatenus, vocato secum reverendo patre domno priore Celsiniarum, habeat et possit, pro reparatione tante ruine, ab omnibus et singulis suis subditis unum charitativum subsidium requirere, levare et exigere, imponendo singulis ejusdem monasterii subditis quotam et portionem suam, inspecto sui beneficii vel officii valore, secundum quod commoditas fieri poterit et ordo dictaverit rationis.

Item, renovando et approbando diffinitiones olim super alienationibus immobilium seu pretiosorum mobilium nostri Cluniacensis Ordinis factas, omnibus et singulis abbatibus, prioribus, decanis, ceterisque ejusdem Ordinis administratoribus, sub excommunicationis pena, inhibemus ne, amodo in antea, habeant quidquam de bonis

TEXTE RELATIF AUX DEGATS SUBIS PAR L'EGLISE DE CHAMALIERES EN 1490
(TRANSCRIPTION PAR MADAME MALLOT)

Chapitre de Chamalières: série G, cote 9b, liasse 92

Les commissaires ordonnés de par le Roy et messeigneurs les trésauriers de France sur
 lefaict des francz fiefz et nouveaulx acquestz (aubailage ?)
 de Montferrand et d'Usson ressortz et anciens enclaves diceulx a tous ceulx qui ces
 présentes verront salut savoir faisons que le jourduy date
 des préseptes est venu et est comparu par devant nous audit Montferrand chappitre de
 l'église notre dame de Chamalières curé et autres vicaires dicelle par
 messire Jehan Bohat prebtre baile leur procureur lequel appelle commis plusieurs
 autres pour bailler auvray par déclaration tous les cens rentes revenus
 possessions et autres choses subgetes a notredite commission de ^{ce} fère de sommé
 et requis adire et affermer par serment sur ce manuellement
 presté en parole de prebtre ne luy estre possible ne sçavoir déclarer lesdites choses
 tenues par lesdits chappitre curé et vicaires deladite église
 obstant ce que le mouviement et tremble terre ^{qui} fu au moys de mars dernier passé fit
 cheoir les ediffices deladite église et que pour
 icelle radiffier leur avoit convenu vendre et acliéner leurs susdits cens et revenus
 et avec ce leur dixme quilz auront en ladite paroisse
 et ailleurs tellement que navoient aucune chose quilz seussent subgete a notredite
 commission fors seullement la faculté leur octroy
 de ravoir et rechapter lesdites choses aliénées pour laquelle chose a composé pour
 l'endempnité et esmolument en au Roy des
 années escheues deppuis et durant le temps escheu deppuis lan mil quatre cens soixan-
 te onze dont ont justiffié de
 prestres de quictance des commissaires qui lors furent touchant le faict deladite com-
 mission audit pays ala somme de cinq livres tournois
 ont pour ce payées amaistre Pierre de Sougeroles commis a lever et fère venir ens les
 deniers deladite recepte qui les en aquite
 moyennant ce que leur avons enjoinct et enjoignons de par le Roy vuyder leurs mains
 desdites choses par eulx tenues subgetes

anotredite commission passé lan et jour que leur avons promys et donné souffrance
les posséder a prime ledit terme passé d....
appliques audit seigneur a son domaine dudit Montferrand fait soubz noz sceaulx et
seings manuelz de notre greffe ordonné
le mardi second jour de novembre lan mil quatre cent quatre vingt et dix.

Remarque:

l'encre du document est parfois très pâle ce qui pose des difficultés de lecture. J'ai des doutes quant au nom du jour de la semaine (dernière ligne de la transcription) mais le "second jour de Novembre est certain. Je ferai des recherches dans cette direction et vous préviendrai s'il y a lieu de modifier.

Liasses consultées sur le chapitre de Chamalières: 3

4

5

9

elles étaient susceptibles de nous intéresser mais elles n'ont pas donné de résultat.

TEXTE RELATIF A UN ACCIDENT SUBI PAR UNE CLOCHE
ET A D'AUTRES ELEMENTS A MONTFERRAND EN 1490
(TRANSCRIPTION PAR MADAME MALLOT)

A tous ceulx que ces présentes lettres verront et orront Michiel Albiat
Pierre Tiolier et Pierre
Mori consulz lannée présente delaville de Montferrand salut savoir fai-
sons que nous désirant multiplier
ladite ville de Montferrand de gens merchans mequanyques et de mestier
..... ce que par ladvis et
deslibération de honorables et saiges (... liste et qualité des person-
nes présentes à l'assemblée ...)
Guillaume du Mont et plusieurs autres manans et habitans deladite ville
faisant leplus grant et seine
partie des habitants deladite ville assemblés avec nous en laudictoire
des causes des cours dudit
Montferrand auson dela cloche ainsi quil est acoustumé fère pour tenir
consullat et tréacter
des afaires deladite ville le 23^e jour de may darnier passé savoir si
la cloche fecte
lannée dernièrement passée en lonneur de notre dame notre mer Marie que
aesté fendue par cas
fortuit au clochier deladite ville sera resfecte et si pour icelle res-
faire len affranchira
ou tiendra quicte de toutes tailles et succides maistre Jehan Gareau sain-
tier et habitant
deladite ville par le cours de sa vie qui pource aoffert et présente ala-
dite ville
resfère ladite cloche ases despens du poix quelle est deprésent et plus
et fornir sur
la métailhe y neccessaire en lui fournissant boix charbon terre et manc-
vres seullement

et aussi de fère ou resfère toutes autres choses que ladite ville voudra

fère durant

sa vie sans pour raison dece prandre aucun gaiges ou salaires deladite

ville

et aussi en temps démynent péril tous bastons dartilherie nécessaire ala

dite ville

en lui fornissant le nécessaire et ung expert ace pour ayder et manevrer

autre nécessaire ace ainsi que par nous aesté exposé esdits habitans te-

nans ledit

consullat et demande loppignon dun chacun desdits habitans dessus nommés

et de plusieurs autres estans audit consullat et que par eulx et chacun

deulx aesté

dit voulu et consantu entre autres choses que ladite cloche soit resfaic-

te par la forme

(et manière que dit est: verso de la feuille - non photocopié)

(fonds de Montferrand, 3E 113 Dep fonds II)

Liasses consultées et renseignements complémentaires:

- AA. 32,
- AA. 81,
- BB. 2: projet de refonte de la cloche Marie. Ce texte apporte peu de renseignements. J'ai retrouvé dans les comptes de Montferrand le projet de sa fabrication. La situation semble être la suivante:

-9 Juin 1489, projet de fabrication d'une cloche du nom de Marie,

-Mars 1490 (N.S), un tremblement de terre survient,

-28 Mai 1490, la cloche Marie est détruite "par cas fortuit".

Que faut-il conclure? Peut-être faut-il comprendre que le tremblement de terre a endommagé l'attache de la cloche et que cette attache a fini par céder à la suite de sonnailles répétées.

- BB.102: liasse disparue,
- BB. 107,
- CC. 17,
- CC. 192,
- CC. 193,
- CC. 194,
- CC. 195,
- CC. 196,
- CC. 197,
- CC. 198,
- CC. 199,

- CC. 205: toutes ces liassés⁴ parlent de réparations: achats de matériaux
- CC. 206: (sable, chaux, pierre, etc...), journées d'ouvriers, charrois.
- CC. 207: Réparations au clocher, à la porte du portail de l'église etc.
- CC. 208: Cependant on ne donne jamais d'explications sur les raisons
- CC. 209: provoquant la série de travaux. Il ne faut pas, à ce propos,
- CC. 210: perdre de vue la nature des documents. Il s'agit simplement d'indiquer où vont les fonds municipaux. Les raisons des réparations sont ~~semble~~-il évidentes aux yeux des contemporains et ceux-ci n'expriment pas le besoin de les indiquer dans leur comptes (cela se traduirait en outre par une perte de temps et des dépenses supplémentaires).
- CC. 352: cloches sonnées pour le tremblement de terre (problème N°VIII)
Je ne garantis pas la transcription des noms propres car il n'y a pas de moyens de comparaison, de toutes façons cela a peu d'incidences sur ce que l'on recherche.
- CC. 353;
- CC. 354,
- CC. 355,
- CC. 364,
- CC. 365: procession du 8 Mars 1490 (N.S) (et non du mois d'Avril): mention laconique. Je pense qu'il s'agit d'une procession habituelle liée au Carême.
- CC. 366: réparations aux murailles, à la "porte de Lospital" (Janvier 1491), à la porte du portail de l'église (1491).

Remarque:

Dans les années 1490, 1491, 1492, on constate que les comptes sur les réparations prennent le pas sur les dépenses militaires et les tailles au Roi. On peut encore noter un certain parallélisme entre les besoins de réparations à Clermont et à Montferand.

TEXTES RELATIFS A DES TREMBLEMENTS DE TERRE A RIOM
(TRANSCRIPTION PAR MADAME MALLOT)

Decryptage Mme Mallot
Clairmont 21 mars 1981

Charles par la grace de Dieu Roy de France ano esleuz sur le fait de noz
aides en lélection de Clairmont et bas pais Dauvergne
ou a leur lieuptenans ou commis salut lumble suplication. de noz biens ame
manans et habitans de la ville de Riom en Auvergne avons receu
contenant que aloccasion de mortalité peste et famine qui cy pardevant
et années derrenières passées ont eu cours en ladite ville
et environs lapluspart desdits habitans se sont les ungs mors et les
autres absentez deladite ville tellement quil ny en est demeuré que
la tièrce partie des habitans qui y souloient estre et aceulx qui sont
demeurez acause des tremblemens de terre qui ont esté audit
pays leur a esté démoly et abatu leur église principale et plusieurs
autres maisons et manoirs deladite ville et par seu de fortune
voula (?) naguères grant partie des maisons du principal lieu et place
dicelle quil leur a ... et comment rediffier et en res
faire et employer grant partie deleurs cheuances pour occasion desquelle
fortunes et de plusieurs autres pertes et doumaiges a en
survenuz depuis cinq ou six ans ença ils sont fort aprouvriz et diminuéz
de leurs vaillans biens cheuances et facultez et
néantmoins esdites années et mesmement ceste présente et lapassée sans
avoir regart aux choses dessusdites vous lez avez surchargé
et sur eulx assiz et imposé de deniers du paiement de noz gens de guerre
et autres aides ordonnées estre mis sus en ladite élection
en plus grant somme. quilz nestoient auparavant leurdites diminucions
pertes et fortunes dessusdites lesquelz deniers ainsi imposéz
sur eulx il ne leur seroit ...ment possible porter ne paier ne faire
lesdites réparacions et fraiz a eulx neccessaires

~~de faire en ladite ville que ce ne fut leur totale destruction ainsi~~

~~quilz nous ont fait remonstrer en nous humblement~~

... que attendu ce que dit est mesmement leur dite diminucion et que les plus solvables et principaulx sont *presque* tous mors et absentez par la manière dessusdite et tous ceulx qui sont demeurez sont très povrez gens comme femmes vesves enfans mineurs clerks et autres de petite faculté et que dure chose seroit que sans avoir regard ausdites diminucions pertes et doumaiges ilz feussent contraincts à contribuer comme ilz faisoient paravant lesdites pertes il nous plaise leur impartir sur ce notre grace et provision convenables pourquoy nous ce considéré voulans égalité estre gardée entre noz subjectz et les relever de charges indues vous mandons et pour ce que ladite ville de Riom est assise en votre élection et que de ceste matière la congnoissance vous appartient commectons par ces présentes que appelez votre percepteur et autres qui seront appeller il vous appert des fortunes soustenues et portées par lesdits supplians aux causes et occasions dessusdites des pertes et dommages quilz en ont eues et quilz en soient diminuez en nombre de peuple et en biens facultez et chevances comme dit est vous en ce cas en aiant regard aces choses leur modérez leur taux et impost et plus justement et esgallement que verres et congnoistrez en voz consciences estre afaire en manière que leur taux et impost leur soit aussi supportable que es autres lieux de de voutredite élection sans désormais contraindre ne empescher ne souffrir estre contraincts lesdits supplians aparts autre chose que ce a quoy les aurez tausez et modérez ne pour ce les les molestez travaillez ou empeschez ne souffrir estre molestez ou empeschez en corps ne en biens en aucune manière et sur tout faictes ausdites parties oyes bon et brief droit pourveu toutesvoies que

~~nos deniers ne le paiement desdits gens de guerre ne soient pour ce retardez ne empeschez car ainsi nous plaist~~

il estre fait et tel est notre vouloir non obstant quelzconques lettres
subreptices impétrées ou a impétrere ace
contraire donné à Tours le XVII^e jour de Janvier lan de grace mil CCCC
quatre vingts et troys (1483) et de notre règne le premier.

Remarque:

au sujet du mot cheuaues: « peut se lire de la manière suivante: n

u

v

Autres archives consultées dans le fonds de la bibliothèque de Riom:

-BB. 7,

-CC.17,

-CC.59,

mais cela malheureusement sans résultat.

St Amable de Riom: série G, cote 5, liasse 1045

Copie du XVII^es d'un acte de fondation du prêtre Jean Leyrit,

Le 5 Mai 1496

Et ce pour construire et
hédifier ladite chappelle de saint Jean Evangéliste ou
ce qui sena pourra construire hédifier d'icelle laquelle
chappelle longtemps fut destruite et desmolie et
pour cause dela ruyne et tumbement dela vault
et grand allée deladite esglize saint Amable laquelle

a lendroict deladite chappelle saint Jean tumba par
tremblement terre

Au sujet des tremblements antérieurs:

E. MORAND donne dans "l'abbaye saint Amable de Riom" deux extraits de
textes:

-p 314, note 1:

il s'agit d'une supplique au Pape Eugène IV. Le document doit en princi-
pe se trouver dans les archives vaticanes. Puisque le texte n'est pas
donné in extenso peut-être y aurait-il intérêt à se procurer des photo-
copies du texte en question (n° 328, fol 171b),

-p 314, note 2;

l'auteur qui écrit en 1930 indique avoir utilisé des archives personnelle
appartenant à M. BEAULATON. Si vous désirez poursuivre les recherches à
ce sujet, je tâcherai de savoir s'il y a eu depuis un éventuel versement
d'archives portant ce nom.

distributione beati marci hujusmodi vicariis & de
 successione futura vicariis deinde vicariis de quibus
 in la maniere dessus dict. Et ala charge de ses les biens
 de telle ma vicairie toutte fois de ordonne qui lesd. vicaires
 en puissent acquies et perpetuellement descharger toutes et
 quantes fois que bon leur semblera de lad. Paroisse et
 distribution de telle en payant et baillant par deux vicaires
 de leur propre et de parochie de nostre dame en
 monnaie de Paris par une fois tant seulement la
 somme de quatre livres et monoye au Jourd'uy ayant
 couru en Royaume pour ce qui lesd. acquies ont en
 l'ave fait d'aucune biens de lad. vicairie en la diminution
 de la teneur de telle plus donnee et legue moy dict tuteur
 a certain vicairie d'adieu institue et fondee dans lad.
 eglise de monsieur saint Amable de lad. Ville et de Paris
 par son maistre Jean Goussierant vicair de lad. eglise et
 gardi des lieux de lad. Ville de Paris et hostel et dans
 la chapelle de monsieur saint Jean Evangeliste
 de laquelle vicairie l'ave a present vicair et de la
 presentation de telle a present a amable moine
 notaire de Noug script et a pour construire et
 edifier lad. chapelle de saint Jean Evangeliste ou
 ce qui sera pour construire edifier de telle laquelle
 chapelle long temps fut destruite et demolie et
 pour cause de la Ruine et tomberent de la Nault
 et grand alle de lad. eglise saint Amable laquelle

St Amable de Paris cote S. liasse 1045

copie du XVII^{es} d'un acte de fondation du ptre Jean leyrit date du 5 Mai 1496

Archives municipales de Riom (fonds de la bibliothèque de Riom)

cote CC. 11, N° 235

Charles par la grace de Dieu Roy de France ano esleuz sur le fait de noz aides en lélection de Clairmont et bas pais Dauvergne ou aleur lieuptenans ou commis salut lumble suplication de noz biens amez manans et habitans de la ville de Riom en Auvergne avons receu contenant que aloccasion de mortalité peste et famine qui cy pardevant et années derrenières passées ont eu cours en ladite ville et environs lapluspart desdits habitans se sont les ungs mors et les autres absentez deladite ville tellement quil ny en est demeuré que la tièrce partie des habitans qui y souloient estre et aceulx qui sont demeurez acause des tremblemens de terre qui ont esté audit pays leur a esté démoly et abatu leur église principale et plusieurs autres maisons et manoirs deladite ville et par seu de fortune voula (?) naguères grant partie des maisons du principal lieu et place dicelle quil leur a ... et comment rediffier et en res faire et emploier grant partie deleurs cheuances pour accasion desquelles fortunes et de plusieurs autres pertes et doumaiges a en survenuz depuis cinq ou six ^{ans} ença ils sont fort aprouvriz et diminuéz de leurs vaillans biens cheuances et facultez et néantmoins esdites années et mesmement ceste présente et lapassée sans avoir regart aux choses dessusdites vous lez avez surchargé et sur eulx assiz et imposé de deniers du paiement de noz gens de guerre et autres aides ordonnées estre mis sus en ladite élection en plus grant somme quilz nestoient auparavant leurdites diminucions pertes et fortunes dessusdites lesquelz deniers ainsi imposéz sur eulx il ne leur seroit ...ment possible porter ne paier ne faire lesdites réparacions et fraiz a eulx neccessaires de faire en ladite ville que ce ne fut leur totale destruction ainsi quilz nous ont fait remonstrer en nous humblement

... que actendu ce que dit est mesmement leurdite diminucion et que le plus solvables et principaulx sont *presque* tous mors et absentez par la manière dessusdite et tous ceulx qui sont demeurez sont très pouvrez gens comme femmes vesves enfans mineurs clercs et autres dépetite faculté et que dure chose seroit que sans avoir regard ausdites diminucions pertes et doumaiges ilz feussent constraincts à contribuer comme ilz faisoient paravant lesdites pertes il nous plaise leur impartir sur ce notre grace et provision convenables pourquoy nous ce considéré voulans égalité estre gardée entre noz subjectz et les relever de charges indues vous mandons et pour ce que ladite ville de Riom est assise en votre élection et que de ceste matière lacongnoissance vous appartient commec- tons par ces présentes que appellez votre percepteur et autres qui seront appeller il vous appert des fortunes soustenues et portées par lesdits suppliants aux causes et occasions dessusdites des pertes et dommages quilz en ont eues et quilz en soient diminuez en nombre de peuple et en biens facultez et chevances comme dit est vous en ce cas en aiant regard aces choses leur modérez leur taux et impost et plus justement et esgallément que verres et congnoistrez en voz consciences estre afaire en manière que leur taux et impost leur soit aussi supportable que es autres lieux de de voutredite élection sans désormaiz contraindre ne empescher ne souffrir estre constraincts lesdits supplians aparts autre chose que ce a quoy les aurez tausez et modérez ne pour ce les les molestez travaillez ou empeschez ne souffrir estre molestez ou empeschez en corps ne en biens en aucune manière et sur tout faictes ausdites parties oyes bon et brief droit pourveu toutesvoyes que nos deniers ne le paiement desdits gens de guerre ne soient pour ce retardez ne empeschez car ainsi nous plaist

il estre fait et tel est notre vouloir non obstant quelzconques lettres
subreptices impétrées ou a impétrere ace
contraire donné à Tours le XVII^e jour de Janvier lan de grace mil CCCC
quatre vingts et troys (1483) et de notre règne le premier.

Remarque:

au sujet du mot chestanes: " peut se lire de la manière suivante: n

u

v

Autres archives consultées dans le fonds de la bibliothèque de Riom:

-BB. 7,

-CC.17,

-CC.59,

mais cela malheureusement sans résultat.

TEXTE RELATIF A DES REPARATIONS DE L'EGLISE D'ORCIVAL
(TRANSCRIPTION PAR MADAME MALLOT)

Chapitre de Notre-Dame d'Orcival (série G, registre 5)

20 Juin 1492, acte de donation d'Antoine Gaighon (ou Gainhon) (folio XXXI vo):

et apost per inopportunitatem motus terre

pinaculum dicte nostre ecclesie tantum corruptum fuit que sine

reparacione de novo fienda ni hoc quod fuit reparatum

non est possibile remanere sine magno inconvenienti

remarques:

Les cotes données par l'abbé MALLET dans "Notre-Dame d'Orcival, histoire d'un sanctuaire d'Auvergne", page 42, ne sont pas bonnes. La donation en question se trouve insérée dans un terrier.

autres archives consultées: -liasses de I à 4

-liasses de I4 à 26

je ne trouve pas de trace de la lettre de LOUIS XI du 18 Janvier 1478.

*Nadine Hallot
Clermont 31 mars 1981*

libere tutorem prouiscimus et obligauimus bona predicta
 nre ecclesie ad tutorem hunc dno antonio gaudin et
 parentum suorum dno iohanne firmum sequenti videlicet
 qualibet die hie post commemorationem sancte trinitatis
 et resurrectionis secundum temporis orationem nominata
 absoluit qd dno antonio firmo huiusmodi et aliis omnium
 fidelium defunctorum ab omni vniuerso delictorum dno
 resurrectionis qd huiusmodi sanctos et clericos huiusmodi
 apparet. Et scilicet in anno nre sancte trinitatis
 post natiuitatem dno exultauit in Et quia de
 dno vniuersi missam de mortuis alia dno dicitur
 vel tertium ebdonadarium et post dictam missam vniuersi
 libere me in dno vniuersi pmissu huiusmodi in dno
 tenentur. Et anno quibus huiusmodi die sunt dicitur
 aliquando vniuersi missam de mortuis per dicitur
 vel tertium ebdonadarium loco missae de die sancte trinitatis
Et apostolus per iuramentum nre terre
 pmarium dicit nre ecclesie sanctum corruptum fuit qd sine
 reparacione de nouo fundat in hoc qd non sine reparacione
 non est possibile remanere sine magno inconuenienti
 Sed quod dicitur dno nre ecclesie pmarium considerant
 dictam reparacionem fore necessariam et vnicam et qd
 bona que in hac mundo possidet de dno nre ecclesie
 prouenerunt velint succedere de dno bonis dno
 reparacionem que de pnti hie ea sunt calomy disposuit
 et dicitur pro remedio nre sue et parentum suorum
 tradere et dare firmam viginti quatuor libras tunc
 ad sine hie nre et successoris nre Anthonii tenentur
 et dicitur qd sua sua et parentum suorum facere
 et dicitur firmam sequenti comprehenso in illo alio
 firmam qd nre dno tra fuerunt declarata tenentur
 facere quascumque ex nre admittimus ab hie hie
 parte hie propter firmam sequenti hie omnibus
 supradictis nomine tradidit et deliuerant dictos

chapitre d'oral serie G. registre S. fol xxxi^{oo}

acte de donation d'Antoine Gaudin (au Gaudin)

EXTRAIT DU LIVRE DE RAISON DES DUPRE
AU SUJET DU TREMBLEMENT DE TERRE DE 1540,
BIBL. NAT., MST. LATIN 18 351
(TRANSCRIPTION ET TRADUCTION PAR MADAME MALLOT)

Hoc pariter anno et die veneris crastina
beati martini hyemalis terre motus inter
octavam et nonam horas ante meridiem
fere per omnes huius regni provincias
et maxime in hac patria alvernie (pour arvenensis) invaluit
subitanea tamen cessatione illius facta.

En cette année et le vendredi lendemain de la St Martin d'hiver,
entre huit et neuf heures avant midi, presque dans toutes les pro-
vinces de ce royaume et principalement en ce pays d'Auvergne, eut
lieu un fort tremblement de terre, toutefois celui-ci cessa subi-
tement.

tempora praeter moxer solitum fuerunt
interdixit uterque tamen fructu amata
fixente Ita q modum unum quem chugiu
vocant scilicet et dimittat viginti et
triginta solidis venduntur et ita fit.

Hoc etiam anno Carolus austerrius
imperator in flandriam in spama pergit
per franciam a franco franco regi
benigniter ac munificentissime fuit excep.

1540
- In altz. annis
et la. v. d. i.
lensicmai de l.
p. d. d. s. martin
d. h. y. n. a. c. n. t. r. a
h. e. u. t. e. t. n. o. u. s. h. e. a. u. t.
d. e. m. a. t. i. n. e. m.
r. e. s. s. e. n. t. a. u. t. l. o. r. u. m.
c. u. s. l. o. c. a. u. s. s. e. d. e.
t. r. a. n. s. l. a. m. e. n. t. d. e. l. a. s.
q. u. i. s. u. n. t. p. a. r. t. e.

Hoc pariter anno et die venerit custodia
beati martini h. y. e. m. a. l. u. t. e. r. r. e. m. a. t. i. b. i. n. t. e. r.
c. e. t. a. n. a. e. t. n. o. n. a. m. h. o. r. a. s. a. n. t. e. m. e. x. i. d. i. u. m.
f. a. c. e. p. e. r. o. m. n. i. b. u. s. r. e. g. n. i. p. a. r. t. i. c. i. p. a. s.
h. e. u. t. e. t. n. o. u. s. h. e. a. u. t. m. a. x. i. m. e. i. n. h. a. c. p. a. r. t. e. m. a. l. i. c. u. s. s. i. m. a. l. u. t.
d. e. m. a. t. i. n. e. m. s. u. b. s. t. a. n. c. i. a. t. a. m. e. n. r. e. s. s. a. t. i. o. n. e. f. a. c. t. a. f. a. c. t. a.

... f. m. t. q. z. d. i. c. t. u. m. m. u. x. i. a. n. i. p. s. i. m. t. r. a. d. i. t. a.
m. o. r. u. r. e. l. i. m. i. u. m. m. u. x. i. a. f. i. l. i. u. s. n. i. p. s. i.
f. a. c. t. u. s. p. r. o. t. e. r. i. s. C. l. a. u. d. i. u. s. d. i. c. t. u. s.
m. u. x. i. a. d. x. d. i. n. e. i. n. h. a. c. d. i. c. t. u. s.

1560. Peractis filii die martini fuit
quidem hora diei et undecim noctem
diei fuit f. y. n. d. i. s. q. u. e. d. u. s. m. u. x. i. a. n. i. p. s. i. t.
x. i. i. m. a. n. i. d. i. c. t. u. s. 1565. Sole d. i. c. t. u. s. d. i. c. t. u. s. f. u. i. t.
f. i. g. n. i. g. a. m. o. z. f. a. c. t. u. s. t. e. p. e. l. u. t. a. e. t. f. a. c. t. u. s.
c. a. p. t. i. m. a. c. i. r. c. u. p. e. n. s. i. n. s. p. e. r. d. i. c. t. u. s. m. u. x. i. a.
f. e. h. a. m. u. m. q. u. e. n. o. n. e. t. c. e. n. e. d. a. s. s. u. m. p. t. i. s. v. o. r. a. t. u.
r. e. s. e. l. e. c. t. u. s. v. o. r. a. t. u. s. d. i. c. t. u. s. m. u. x. i. a.

NOTE D'UN REGISTRE PAROISSIAL DE RIOM
AU SUJET D'UN TREMBLEMENT DE TERRE EN 1570

